



Ministère du Travail,  
de l'Emploi et de la Santé

Direction du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle de la Guadeloupe

# Bilan 2009

**Le MARCHÉ DU TRAVAIL  
et les POLITIQUES DE L'EMPLOI  
en GUADELOUPE et ÎLES DU NORD**



Le décret du 17 novembre 1999 crée les Directions du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) des Dom. Il leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

La DTEFP de Guadeloupe constitue l'échelon opérationnel de la mise en œuvre des politiques du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité dans le cadre de ses missions à caractère départemental :

- Veiller au respect du droit du travail dans les entreprises
- Informer et conseiller les employeurs et les salariés
- Mettre en œuvre la politique de l'emploi
- Participer à la gestion des mesures d'insertion et de formation
- Encourager le développement local
- Mettre en œuvre la politique d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Contrôler la recherche effective d'emploi

Au travers de ses missions régionales, la DTEFP de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en œuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études.

Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens.

Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation.

Dans sa mission d'information, la DTEFP diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2009 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le Service Etudes Prospective Evaluation Statistiques (SEPES) de la DTEFP de la Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

### **Catégories de demandeurs d'emploi**

*Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :*

- *catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;*
- *catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;*
- *catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;*
- *catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;*
- *catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).*

# Sommaire

Synthèse p. 04

## **Le marché du travail en Guadeloupe et Iles-du-Nord en 2009**

<b>I-</b>	<b>Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi</b>	<b>p. 05</b>
<b>II-</b>	<b>Les femmes à la recherche d'un emploi</b>	<b>p. 06</b>
<b>III-</b>	<b>Les jeunes demandeurs d'emploi</b>	<b>p. 07</b>
<b>IV-</b>	<b>Les seniors demandeurs d'emploi</b>	<b>p. 07</b>
<b>V-</b>	<b>Les demandeurs de longue durée</b>	<b>p. 08</b>
<b>VI-</b>	<b>Les demandeurs d'emploi handicapés</b>	<b>p. 09</b>
<b>VII-</b>	<b>Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation</b>	<b>p. 09</b>
<b>VIII-</b>	<b>Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle</b>	<b>p. 10</b>
<b>IX-</b>	<b>Les demandeurs d'emploi par commune</b>	<b>p. 10</b>
<b>X-</b>	<b>Les demandeurs d'emploi dans les Iles-du-Nord</b>	<b>p. 11</b>
<b>XI-</b>	<b>Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A à E)</b>	<b>p. 12</b>
<b>XII-</b>	<b>Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi</b>	<b>p. 12</b>
<b>XIII-</b>	<b>L'indemnisation des demandeurs d'emploi</b>	<b>p. 13</b>
<b>XIV-</b>	<b>Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi</b>	<b>p. 15</b>

## **Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Iles-du-Nord en 2009**

<b>I-</b>	<b>Vue d'ensemble</b>	<b>p. 17</b>
<b>A-</b>	<b>Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion</b>	<b>p. 17</b>
<b>B-</b>	<b>Les dispositifs mis en œuvre</b>	<b>p. 17</b>
	1- L'insertion et la formation des jeunes	<b>p. 17</b>
	2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux	<b>p. 18</b>
	3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	<b>p. 18</b>
<b>II-</b>	<b>Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand</b>	<b>p. 19</b>
<b>A-</b>	<b>Les contrats en alternance</b>	<b>p. 19</b>
	1- Le contrat d'apprentissage	<b>p. 19</b>
	2- Le contrat de professionnalisation	<b>p. 22</b>
<b>B-</b>	<b>Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)</b>	<b>p. 25</b>
<b>C-</b>	<b>Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)</b>	<b>p. 26</b>
<b>D-</b>	<b>Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis)</b>	<b>p. 28</b>
<b>E-</b>	<b>Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)</b>	<b>p. 29</b>
<b>F-</b>	<b>L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA)</b>	<b>p. 31</b>
<b>G-</b>	<b>Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)</b>	<b>p. 32</b>
<b>III-</b>	<b>Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand</b>	<b>p. 33</b>
<b>A-</b>	<b>Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)</b>	<b>p. 33</b>
<b>B-</b>	<b>Le Contrat d'Avenir (CAV)</b>	<b>p. 34</b>



# Synthèse

En 2009, en Guadeloupe et dans les Iles du Nord, la situation sur le marché du travail se détériore fortement, amplifiant une tendance déjà observée en 2008. Toutes catégories confondues (ABCDE), plus de 60 000 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi. Cette année encore, face au ralentissement économique, les jeunes et les seniors sont les plus touchés avec respectivement +16,3 % et +25,3 % d'augmentation du nombre d'inscrits à Pôle emploi sur un an (catégories ABC). Chez les seniors, la demande est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes. Leurs caractéristiques les pénalisent certainement pour retrouver un emploi. En effet, ils présentent souvent de bas niveaux de formation. Ils présentent aussi une ancienneté d'inscription plus grande à Pôle emploi qui peut peser sur leur «employabilité». La dégradation constatée en 2009 concerne aussi bien les hommes que les femmes. Mais la hausse de la demande émanant des hommes est «inhabituellement» plus importante en 2009 que celle des femmes (une évolution plus favorable aux hommes avait à l'inverse été constatée entre 2005 et 2008). La détérioration récente de la situation économique a visiblement touché les secteurs d'activité les plus masculins. La part des femmes diminue donc légèrement mais ces dernières restent très largement surreprésentées à Pôle emploi (6 demandes sur 10). Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont par contre moins touchés par la hausse générale de la demande d'emploi. Leur nombre ne croît «que» de 7,9 % en 2009. Les demandes d'emploi de longue durée, c'est-à-dire celles d'au moins un an d'inscription, ont connu une croissance de 10,5 %, à l'image de la tendance générale. Leur nombre passe à 28 497 en catégories ABC. Près de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (49,7 %) contre près d'un sur trois dans l'hexagone.

En 2009, le flux des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 60 557, en hausse de 6,8 % sur un an. C'est la première fois que la barre des 60 000 entrées est franchie depuis l'an 2000. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi (11 550) est la «fin de contrat ou de mission d'intérim», le deuxième est la «1ère entrée» (8 600). Les sorties demeurent pratiquement stables en 2009 à 54 806. Ce niveau de sortie relativement faible, déjà observé en 2008 «explique» pour partie la forte croissance de la DEFM (il faut remonter à 2002 pour retrouver un niveau de sortie plus faible).

Avec 12 859 offres proposées en 2009, le nombre d'offres d'emploi recueillies par Pôle emploi chute de 21,0 % après un niveau record en 2008. Les contrats

d'embauche en CDD, CDI ou intérim diminuent de 21,4 %, les contrats «aidés» reculent de 27,0 %. Ces types de contrat représentent 90,0 % des offres. Les autres types d'offres (contrats en alternance, insertion par l'activité économique...) sont en hausse mais ne représentent qu'une petite partie de l'offre.

Dans cette conjoncture dégradée, la situation sur le marché du travail reste préoccupante et justifie la vigilance et l'intervention des pouvoirs publics. Des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en direction des publics les plus exposés au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi.

L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé.

Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en chômage (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs tels que les contrats en alternance. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui associe une formation qualifiante et «diplômante». Le contrat de professionnalisation quant à lui permet d'acquérir une qualification professionnelle. Or ces deux types de contrat en faveur des jeunes n'ont pas mobilisé le nombre de personnes attendues en raison des crises économique et sociale (nombres de contrats en recul sur un an de 46 % pour l'apprentissage et de 38 % pour la professionnalisation). En revanche l'impact des crises n'a pas affecté le dispositif PIJ Mobilité et plus de 1 100 jeunes ont ainsi quitté la Guadeloupe pour suivre une formation ailleurs.

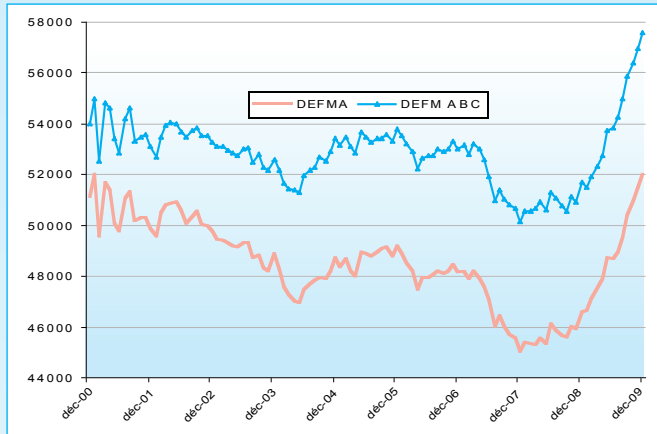
Pour les populations exclues du marché de l'emploi notamment les femmes et les demandeurs d'emploi de longue durée, l'Etat a mis en place des dispositifs pour le secteur marchand (le CAE Dom et le CI-RMA) dont les réalisations de 2009 ont été faibles (-37 % par rapport à 2008) principalement à cause des difficultés économiques et sociales. Des dispositifs pour le secteur non marchand existent aussi (CAE, CAV, et CIA). Ils sont restés à un bon niveau mais inférieurs à 2008 (-13 %).

A côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficiles, l'Etat soutient l'emploi dans plus de 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outre-mer.

# Le marché du travail en Guadeloupe en 2009

## I - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

### La demande d'emploi A et ABC en données CVS\*

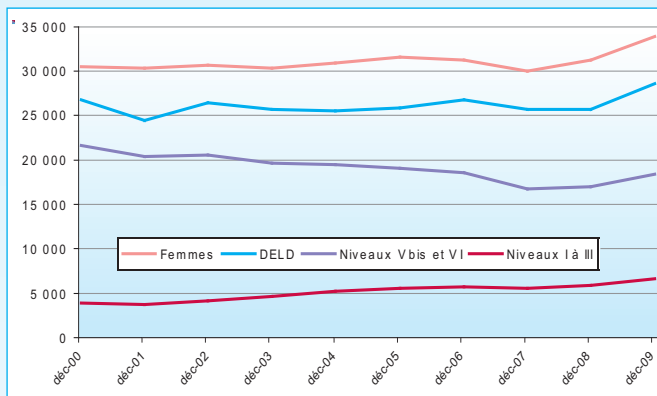


Source : DTEFP, Pôle emploi

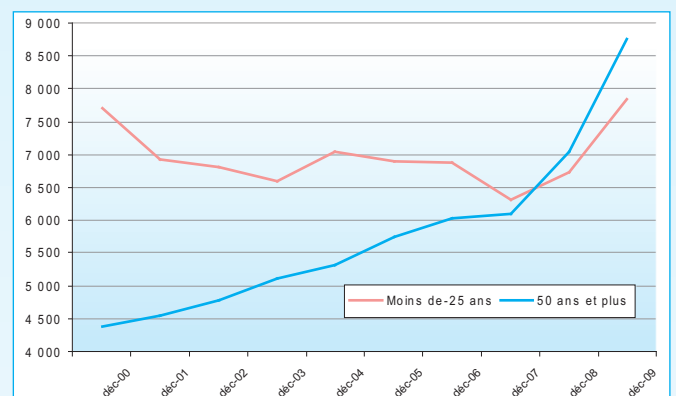
En 2009, les demandeurs d'emploi de catégorie A ou ABC inscrits à Pôle emploi sont plus nombreux. On compte 57 323 personnes inscrites dans les catégories ABC fin 2009, alors qu'ils n'étaient «que» 51 502 fin 2008 (5 821 de plus en un an). Ainsi, le nombre de personnes, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est en hausse de 11,3 % sur un an.

\* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

### Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2000



Source : DTEFP, Pôle emploi



Source : DTEFP, Pôle emploi

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée en 2009 touche les deux sexes. Elle est cependant nettement plus importante pour les hommes (+15,1 % en ABC) que pour les femmes (+8,8 %), ce qui n'était pas le cas en 2008 où on observait une hausse plus forte pour les femmes. Cela a pour effet de réduire légèrement la proportion de femmes au sein des catégories ABC de demandeurs d'emploi. Les femmes restent malgré tout très surreprésentées, la part des femmes dans la demande s'élève ainsi à 59,2 % fin 2009 contre 60,6 % fin 2008 (59,7 et 58,1 % respectivement en catégorie A). Elles ne représentent que 49,6 % des demandeurs en catégories ABC dans l'hexagone.

La dégradation du marché du travail est très forte pour les demandeurs les plus jeunes (+16,5 % en 2009 en ABC) et plus encore pour les seniors inscrits à Pôle emploi (+24,6 % en 2009 après +15,2 % en 2008). La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente d'ailleurs sans discontinuité. La dégradation conduit à élever encore leur part dans la demande. Ils sont désormais 15,3 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC. La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis l'année 2000. En ce qui concerne les moins de 25 ans, leur situation s'est également fortement dégradée tout récemment. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC augmente, passant de 13,1 % en 2008 à 13,7 % en 2009.

### Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2000

Au 31/12 en %	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evo 2009/2008 en points
DEFM ABC	53 399	52 268	52 665	52 152	53 197	53 619	52 855	49 901	51 502	57 323	
Part des femmes / DEFM ABC	57,2%	58,2%	58,3%	58,3%	58,0%	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	-1,3
Part des - 25 ans / DEFM ABC	14,4%	13,2%	12,9%	12,7%	13,2%	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	0,6
Part des +50 ans / DEFM ABC	8,2%	8,7%	9,1%	9,8%	10,0%	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	1,6
Part des CLD / DEFM ABC	50,1%	46,7%	50,2%	49,4%	48,1%	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	-0,4
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	40,6%	39,0%	39,1%	37,8%	36,7%	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	-0,6
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	7,2%	7,0%	7,7%	9,0%	9,9%	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	0,2
dont travailleurs handicapés	1,3%	1,3%	1,5%	1,8%	2,0%	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%	2,2%	-0,1

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les demandes d'emploi de longue durée, c'est-à-dire celles d'au moins un an, ont connu une détérioration de leur situation sur le marché du travail, à l'image de la tendance générale. Leur nombre est en hausse de 10,5 %, à 28 497 en catégories ABC. Près de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (49,7 %). C'est le taux le plus élevé des Dom.

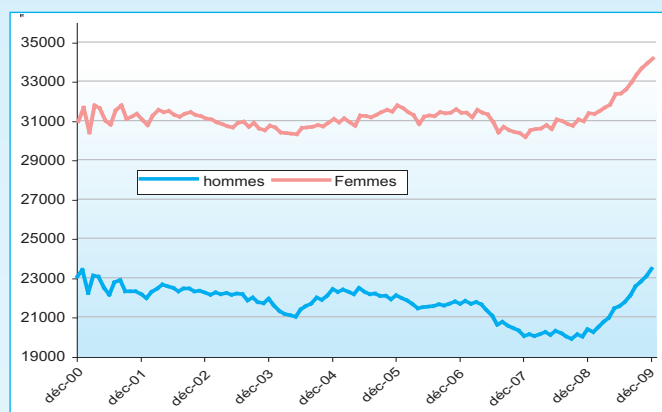
Le nombre de demandes de niveaux I à III est en hausse de 13,5 % pour s'établir à 6 616. Le nombre de demandes de niveaux Vbis à VI augmente plus faiblement de 9,3 % pour s'établir à 18 452. Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. La part des demandeurs les moins «qualifiés» conti-

nue de baisser pour s'établir à 32,2 % en 2009 et celle des niveaux au moins égal au baccalauréat s'accroît. Plus de 40 % des demandeurs ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 11,5 % ont un niveau de formation plus élevé. Cela n'est que le reflet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population.

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés vaut 1 251 en catégories ABC en 2009, traduisant une augmentation de 3,9 % sur un an. Cette hausse reste toutefois nettement inférieure à celles observées sur la période 2002-2006.

## II – Les femmes à la recherche d'un emploi

### La demande d'emploi de catégories ABC selon le sexe en données CVS



Source : DTEFP, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi, quelque soit leur sexe, s'est détériorée en 2009, mais pas dans la même proportion. La hausse de la demande émanant des hommes est «inhabituellement» plus importante en 2009 que celle des femmes (une évolution plus favorable aux hommes a été constatée entre 2005 et 2008).

### Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

	2000		2009					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2009/2008	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	22 842	23 367	+15,1%	15,3%	16,5%	46,3%	9,7%	34,4%
Femmes	30 557	33 956	+8,8%	12,5%	14,5%	52,1%	12,8%	30,6%
<b>Ensemble</b>	<b>53 399</b>	<b>57 323</b>	<b>+11,3%</b>	<b>13,6%</b>	<b>15,3%</b>	<b>49,7%</b>	<b>11,5%</b>	<b>32,2%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi femmes sont en nette augmentation en 2009 comme en 2008 (+8,8 % en 2009 après +4,6 % en 2008 à fin décembre). Quelque soit la tranche d'âge, le nombre d'inscrites à Pôle emploi est toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré une forte poussée de la demande d'emploi masculine en 2009. Six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes.

La détérioration de la situation économique a visiblement touché les secteurs d'activité les plus masculins. La spécialisation sexuée des métiers est en effet très marquée en Guadeloupe, les femmes étant absentes ou faiblement représentées dans l'agriculture, l'industrie ou le BTP. Les femmes ont pu ne pas souffrir aussi de la baisse de l'emploi intérimaire en 2009, celles-ci n'y étant traditionnellement que peu présentes.

La population féminine inscrite à Pôle emploi est plus diplômée que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 30,6 % contre 34,4 % pour les hommes et davantage de diplômées à baccalauréat et au-delà : 12,8 % contre 9,7 % pour les hommes. Depuis dix ans, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé. Les plus bas niveaux de formation (niveau VI) ont perdu 6,2 points, les niveaux supérieurs au baccalauréat ont progressé de 4,5 points en catégories ABC. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées malgré leur meilleur ni-

veau de formation. Par ailleurs le rôle protecteur des diplômés vis-à-vis du chômage est indéniable mais il tend à s'amoindrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population.

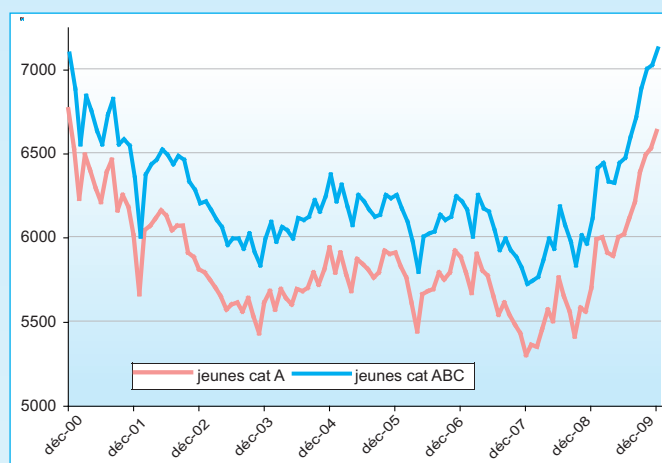
Les femmes à la recherche d'un emploi sont moins présentes avant 30 ans (poursuite des études, vie familiale...) et après 50 ans. La part des femmes âgées d'au moins 50 ans est inférieure de 2,4 points à celle des hommes. Cependant, en dépit de ces caractéristiques d'âge a priori plus favorable à l'emploi, les femmes subissent plus fréquemment le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques familles de métiers (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait moins d'opportunités. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (1 an et plus - 62,0 %), ainsi que parmi les «très longue durée» (2 ans et plus - 63,4%).

En termes de chômage au sens du Bureau International du Travail<sup>1</sup> (BIT), l'écart entre les sexes se réduit entre 2008 et 2009. En 2009, le taux de chômage des femmes est de 26,4 % (Il tournait autour de 30,0 % au début de la décennie) et celui des hommes de 20,3 % (6,1 points d'écart entre hommes et femmes). En 2008, le taux des femmes était de 25,7 % et celui des hommes de 18,3 % (7,4 points d'écart).

1 - Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

### III – Les jeunes demandeurs d'emploi

#### La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : DTEFP, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans se détériore fortement au cours de l'année 2009, après une année 2008 en demi-teinte. Depuis septembre 2008, on assiste en effet à une augmentation forte et régulière de la demande d'emploi jeune. Sur la période 2003-2008, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait peu évolué et oscillait entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS). Fin 2009, la situation est tout autre, on compte 7 050 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC.

#### Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

au 31/12	2000		2009				
		au 31/12	Evolution 2009/2008	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	1080	1 288	16,6%	+47,4%	+10,4%	+0,7%	+23,0%
20 à 24 ans	6622	6 546	16,5%	+55,7%	+28,3%	+14,4%	+10,3%
25 à 29 ans	10890	7 673	11,4%	+58,0%	+40,6%	+21,1%	+13,1%
Moins de 25 ans	7702	7 834	16,5%	+54,3%	+25,4%	+12,1%	+12,4%
Moins de 30 ans	18592	15 507	13,9%	+56,2%	+32,9%	+16,5%	+12,8%

Source : DTEFP, Pôle emploi

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans augmente de 16,6 % en 2009. Ces demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un faible niveau de formation. En effet, 23,0 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI).

Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans progresse sensiblement en 2009 (+16,5 %). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 10,3 % ont un niveau de formation faible (Vbis et VI). Plus de deux jeunes sur cinq ont un niveau bac ou un niveau supérieur.

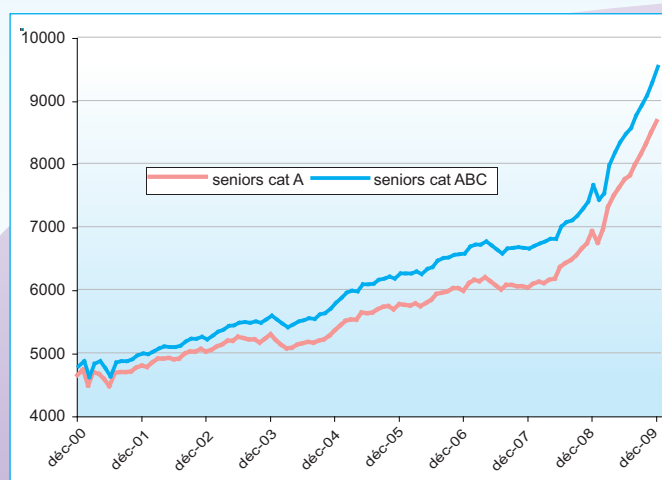
La hausse des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 29 ans est finalement la moins forte parmi «le public jeune» en 2009 (+11,4 %).

Cette population, surtout féminine et relativement bien formée, se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'au moins un an. En effet, deux jeunes, de 25 à 29 ans, sur cinq, qui souhaitent occuper un emploi, sont à sa recherche depuis au moins un an fin 2009.

Pour les jeunes de moins de 30 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) demeure très élevé et se distingue particulièrement du taux global. En effet, en juin 2009, il atteint 46,7 %, en hausse sur un an (39,5 % en 2008) contre 23,5 % pour l'ensemble de la population, en légère hausse sur un an (21,7 % en juin 2008).

### IV – Les seniors demandeurs d'emploi

#### Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : DTEFP, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont en nette augmentation en 2009 (+24,6 % en catégories ABC à fin décembre après +15,2 % en 2008). Le marché du travail de ces catégories s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Mais entre 2001 et 2007, la dégradation était restée «contenue». Depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme effréné. Les femmes, plus nombreuses (51,7 %), sont aussi plus touchées que les hommes (65,5% des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins un an à Pôle emploi) mais les évolutions récentes demeurent relativement proches pour les femmes comme pour les hommes.



## Forte montée de la DEFM ABC «senior» en 2009

	2000		Evolution 2009/2008	2009		
	au 31/12	au 31/12		Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 109	3 851	+27,8%	58,2%	5,8%	61,0%
Femmes	2 258	4 917	+22,3%	65,5%	4,4%	60,4%
<b>Ensemble</b>	<b>4 367</b>	<b>8 768</b>	<b>+24,6%</b>	<b>62,3%</b>	<b>5,0%</b>	<b>60,7%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

En termes de chômage au sens du BIT, en 2009, le taux de chômage des seniors atteint 11,9 %. La difficulté des seniors ne réside pas tant dans un niveau de chômage excessif (en comparaison d'autres «catégories» de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt

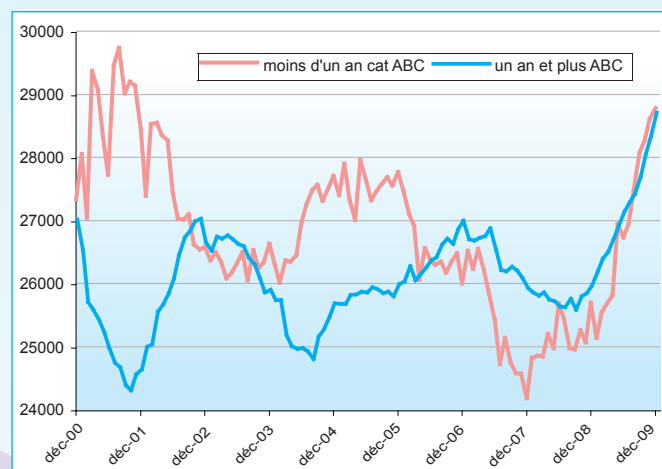
dans la difficulté à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge. Près des deux tiers des inscrits de 50 ans et plus le sont d'ailleurs depuis un an ou plus.

## V – Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

En 2009, près de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an, contre un sur quatre dans l'hexagone. Mais la légère baisse de ce taux en 2009 (49,7 % en 2009 contre 50,1 % en 2008 en catégories ABC) «masque» une forte augmentation de la

DELD en niveau. La DELD augmente de 10,5 % en 2009, pour s'établir à 28 497 demandes dans un contexte d'entrées nombreuses à Pôle emploi.

### Les demandeurs d'emploi ABC de longue durée (un an et plus) en données CVS



Source : DTEFP, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi de longue durée demeure endémique. Au cours des années 2000, le taux de DELD a oscillé autour de 50,0%, descendant en dessous les bonnes années.

### Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

	2000		Evolution 2009/2008	2009				
	au 31/12	au 31/12		Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	9 840	11 353	+14,3%	60,0%	11,6%	14,1%	13,0%	28,9%
DELD 2 à 3 ans	5 952	5 645	+6,3%	62,2%	7,4%	17,7%	10,5%	33,7%
DELD 3 ans et +	10 944	11 499	+9,0%	64,0%	2,2%	24,9%	6,3%	41,5%
<b>Ensemble des DELD</b>	<b>26 736</b>	<b>28 497</b>	<b>+10,5%</b>	<b>62,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>19,2%</b>	<b>9,8%</b>	<b>34,9%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

Si les chômeurs de longue durée sont plus nombreux fin 2009 que fin 2008, la progression ne concerne pas tous de la même façon. La hausse concerne surtout les catégories de demandeurs d'emploi de longue durée d'un à moins de deux ans d'inscription (+14,3 %). Dans une moindre mesure, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de trois ans d'inscription est en hausse de 9,0 %. Cette «catégorie» avait déjà vu ses effectifs augmenter en 2008. En revanche, la catégorie de demandeurs de deux à trois ans d'ins-

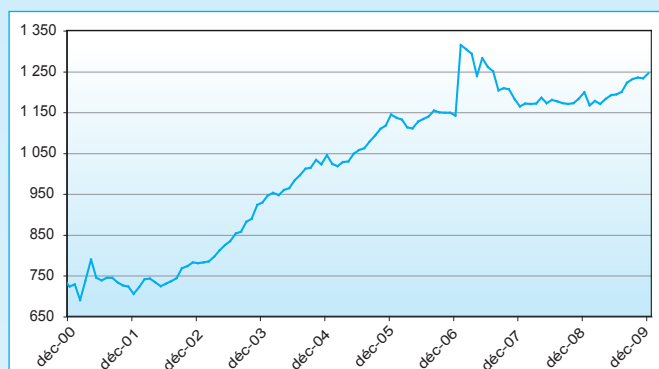
cription ne croît «que» de 6,3 %, un rythme deux fois inférieur à l'augmentation générale.

Les facteurs «aggravants» du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI.



## VI – Les demandeurs d'emploi «handicapés»

### DEFM TH Catégories ABC (données CVS)



Source : DTEFP, Pôle emploi

Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est faible (3,4 %), la part des 50 ans et plus culmine à 24,0 %.

Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés : Une forte proportion des demandeurs ont un niveau de formation

En Guadeloupe, la demande d'emploi «Handicapé» représente 1 251 demandes en 2009 en données brutes, en progression de 3,9 % par rapport à 2008 (référence catégories ABC). Les demandes handicapées représentent 2,2 % de l'ensemble de la demande (part deux fois inférieure à la moyenne nationale). Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structuré de manière difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi ont une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'absence de structure en faveur des handicapés rend plus difficile les possibilités d'insertion en faveur de l'emploi. La croissance de la demande d'emploi «travailleur handicapé (TH) depuis 2001 ne reflète pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public. Mais souligne peut-être une volonté plus forte de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les sans emploi à effectuer des démarches d'inscription à Pôle emploi.

faible. 41,2 % des demandeurs ont un niveau équivalent à celui de fin de collège (4<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup>) mais seulement 5,8 % ont un niveau au moins égal à bac+2. Le chômage longue durée touche fortement les demandeurs handicapés (61,2 %), ce qui rend leur employabilité encore plus difficile.

### Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

	2000		Evolution 2009/2008	2009				
	au 31/12	au 31/12		Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	323	641	+5,6%	3,7%	23,2%	60,2%	4,2%	42,0%
Femmes	387	610	+2,2%	3,0%	24,8%	62,3%	7,5%	40,5%
<b>Ensemble</b>	<b>710</b>	<b>1 251</b>	<b>+3,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>24,0%</b>	<b>61,2%</b>	<b>5,8%</b>	<b>41,2%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

## VII - Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (38,1 %). Ils sont 29,1 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 11,6 % à avoir un niveau supérieur en 2009. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage.

Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 42,9 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau bac. 41,7 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi.

A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 12,9 % à avoir atteint au moins le niveau bac. Ils ont en grande partie atteint au moins le niveau de formation CAP-BEP (39,1 %), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense

pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,7 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 22,2 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux des jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 15,0 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3<sup>ième</sup> cycle ou diplôme d'ingénieur sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,9 % (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio).

Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

## Les caractéristiques de la DEFM ABC selon le niveau de formation

	2000		2009		Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure				
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 205	2,3%	2 453	4,3%	67,2%	8,9%	8,9%	41,3%
Niveau III (Bac +2)	2 636	4,9%	4 163	7,3%	64,9%	17,6%	5,3%	42,7%
Niveau IV (Bac)	7 230	13,5%	10 031	17,5%	66,9%	24,1%	6,9%	44,8%
Niveau V (BEP-CAP)	20 025	37,5%	21 857	38,1%	56,3%	15,0%	10,5%	51,4%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 796	12,7%	6 686	11,7%	60,5%	9,9%	19,7%	54,5%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	14 889	27,9%	11 766	20,5%	54,1%	2,6%	34,0%	53,6%
Non Précisés	618	1,2%	367	0,6%	47,1%	62,1%	5,7%	9,5%
<b>Ensemble</b>	<b>53 399</b>	<b>100,0%</b>	<b>57 323</b>	<b>100,0%</b>	<b>59,2%</b>	<b>13,7%</b>	<b>15,3%</b>	<b>49,7%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

## VIII – Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2009, les demandeurs d'emploi se concentrent surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Presqu'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (49,5 %). Et, plus de un sur cinq est inscrit comme employé non qualifié (27,9 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la catégorie employés (77,5 %). En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadres. Seulement 2,3 % des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadres.

Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 70,6 % des demandeurs d'emplois inscrits comme employés qualifiés ou non qualifiés sont des femmes. On ne rencontre par contre que peu de femmes en recherche d'emploi chez les ouvriers qualifiés ou spécialisés et les manœuvres. Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche

emploi plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ouvrier, employé, Technicien - Agent de Maîtrise (TAM) ou cadre (la répartition est relativement homogène).

Parmi les 1 323 cadres inscrits à Pôle emploi (soit 2,3 % des demandeurs), deux sur cinq le sont depuis au moins un an (43,0 %). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée. Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (42,6 %). Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, près d'un demandeur d'emploi sur deux (49,7 %) est inscrit depuis un an et plus au chômage.

Les demandeurs à niveau de formation élevé recherchent des postes qualifiés.

## Les caractéristiques de la DEFM ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

	2000		2009		Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part de la DELD 1 ans et +	part des niveaux de formation I à III	part des niveaux de formation Vbis et VI
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure						
Manœuvres	3 055	5,7%	2 208	3,9%	14,4%	14,6%	16,3%	51,3%	1,0%	65,2%
Ouvriers spécialisés	3 604	6,7%	2 823	4,9%	15,6%	10,6%	19,8%	50,3%	1,2%	50,9%
Ouvriers qualifiés	4 983	9,3%	4 232	7,4%	4,1%	6,6%	24,7%	47,3%	1,2%	40,1%
Employés non qualifiés	12 119	22,7%	16 012	27,9%	71,6%	19,7%	11,4%	49,3%	4,8%	43,1%
Employés qualifiés	25 978	48,6%	28 386	49,5%	70,0%	10,9%	15,5%	51,6%	13,1%	24,1%
Agents Maîtrises Techniciens	1 193	2,2%	1 685	2,9%	43,0%	11,0%	13,9%	42,6%	58,5%	3,3%
Cadres	1 030	1,9%	1 323	2,3%	48,0%	2,8%	22,7%	43,0%	76,3%	2,0%
Non Précisés	1 437	2,7%	654	1,1%	50,8%	67,6%	5,8%	19,3%	3,7%	10,7%
<b>Ensemble</b>	<b>53 399</b>	<b>100,0%</b>	<b>57 323</b>	<b>100,0%</b>	<b>59,2%</b>	<b>13,7%</b>	<b>15,3%</b>	<b>49,7%</b>	<b>11,5%</b>	<b>32,2%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

## IX – Les demandeurs d'emploi par commune

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2009 concerne la totalité des communes de Guadeloupe, ainsi que les Iles-du-Nord. Les hausses d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très variables, Saint-Claude n'enregistre que +2,8 % mais La Désirade ou Saint-Barthélemy oscillent autour de +40,0 % sur un an.

Sans les Iles-du-Nord qui connaissent une situation très dégradée en 2009, l'augmentation en Guadeloupe stricto sensu n'est «que» de 10,7 %.

Au niveau des territoires, ce sont les communes proches de

Basse-Terre qui résistent le mieux en 2009, comme en 2008 à la montée de la demande d'emploi, Basse-Terre, Gourbeyre, Saint-Claude, Trois-Rivières enregistrant des hausses inférieures à 5,0 %, un niveau très inférieur au niveau moyen. Les autres communes de la Basse-Terre enregistrent une évolution un peu supérieure à la moyenne de la seule Guadeloupe, avec +12,0 % en 2009 (en catégories ABC).

En Grande Terre, Pointe-à-Pitre enregistre la hausse la plus faible (+7,9 %). Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand oscillent entre +8,2 % et +9,3 %, la moyenne en Grande-Terre atteint +11,0 %.

A Marie-Galante, la progression de la demande atteint + 12,7 %, Grand-Bourg et Saint-Louis enregistrant des progressions inférieures à 10,0 %.

Les jeunes et les 50 ans étant ceux qui voient leur situation se dégrader le plus entre 2008 et 2009, l'augmentation de la demande d'emploi est quasi générale pour ces catégories. Seules deux communes, Vieux-Fort et Port-Louis, voient leur nombre de jeunes ins-

crits à Pôle emploi baisser.

La situation des 50 ans et plus (seniors) est particulièrement préoccupante. Ils connaissent des progressions de la demande à deux chiffres dans toutes les communes de l'archipel. La demande d'emploi de longue durée a progressé dans toutes les communes, sauf à Gourbeyre et à Terre-de-Bas.

## La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2009

	Total		Femmes		Moins de 25 ans		Plus de 50 ans		DELD		Niveaux I à III		Niveaux Vbis et VI	
	2009	evo 09/08	2009	evo 09/08	2009	evo 09/08	2009	evo 09/08	2009	evo 09/08	2009	evo 09/08	2009	evo 09/08
ABYMES(LES)	8327	11,0%	5067	10,4%	1138	13,9%	1126	22,9%	4362	11,4%	937	3,2%	2658	10,3%
ANSE-BERTRAND	672	8,7%	362	0,6%	112	20,4%	108	36,7%	349	3,6%	64	8,5%	216	5,9%
BAIE-MAHAULT	3000	11,0%	1864	7,6%	418	14,5%	392	34,7%	1441	12,3%	559	15,3%	728	10,3%
BAILLIF	814	6,4%	490	6,1%	104	11,8%	133	10,8%	438	7,1%	74	13,8%	267	-6,3%
BASSE-TERRE	1758	4,0%	1030	1,0%	269	5,9%	300	14,1%	915	2,1%	158	16,2%	597	-0,2%
BOUILLANTE	1096	13,3%	633	11,2%	179	34,6%	151	19,8%	502	10,6%	85	6,3%	307	8,1%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2679	6,3%	1553	5,3%	377	8,6%	453	20,8%	1437	4,7%	205	14,5%	998	4,4%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	333	23,3%	197	17,3%	47	51,6%	51	34,2%	128	0,0%	19	35,7%	124	14,8%
GOURBEYRE	1044	4,7%	639	2,9%	146	16,8%	170	19,7%	566	-3,6%	106	-7,8%	322	-1,5%
DESIRADE(LA)	210	36,4%	113	37,8%	33	13,8%	29	107,1%	92	33,3%	7	-12,5%	100	47,1%
DESHAIES	588	16,9%	342	14,0%	66	32,0%	89	18,7%	292	8,1%	44	22,2%	189	17,4%
GRAND-BOURG	625	9,3%	368	7,9%	76	0,0%	96	12,9%	285	29,0%	35	12,9%	223	7,2%
GOSIER(LE)	3514	10,5%	2078	8,3%	438	19,3%	585	25,5%	1703	11,0%	571	10,0%	1057	9,8%
GOYAVE	980	12,9%	628	11,7%	123	16,0%	134	36,7%	471	6,8%	133	29,1%	276	7,8%
LAMENTIN	1981	10,7%	1173	9,4%	282	23,7%	312	25,8%	995	10,8%	229	26,5%	583	2,8%
MORNE-A-L'EAU	2498	12,0%	1448	9,4%	370	17,1%	362	22,7%	1374	13,1%	280	20,2%	801	10,0%
MOULE(LE)	2999	10,1%	1687	5,7%	398	11,2%	430	22,9%	1639	9,9%	299	15,9%	967	6,9%
PETIT-BOURG	2264	11,6%	1354	7,6%	268	17,0%	325	17,8%	1128	14,5%	381	8,2%	585	14,0%
PETIT-CANAL	1101	9,3%	608	3,2%	164	7,2%	160	14,3%	592	11,7%	101	-5,6%	366	8,3%
POINTE-A-PITRE	2523	7,9%	1490	6,0%	318	6,7%	389	14,1%	1316	2,3%	361	12,5%	745	4,9%
POINTE-NOIRE	1004	16,6%	558	12,5%	158	22,5%	137	30,5%	511	17,5%	73	52,1%	330	10,0%
PORT-LOUIS	841	8,2%	503	8,9%	117	-4,9%	123	24,2%	460	13,6%	62	3,3%	270	7,1%
SAINT-CLAUDE	1020	2,8%	585	-0,8%	140	2,2%	150	26,1%	556	2,0%	138	3,0%	285	10,0%
SAINT-FRANCOIS	2301	14,4%	1301	11,6%	295	28,8%	367	35,9%	1103	16,0%	290	17,4%	779	14,1%
SAINT-LOUIS	273	9,2%	145	5,1%	37	42,3%	44	37,5%	128	17,4%	14	27,3%	113	13,0%
SAINTE-ANNE	3077	11,8%	1800	8,6%	421	19,6%	514	29,5%	1554	11,1%	365	14,1%	1055	11,6%
SAINTE-ROSE	2973	15,5%	1811	13,5%	380	13,8%	413	29,9%	1446	13,2%	300	34,5%	973	14,6%
TERRE-DE-BAS	88	12,8%	46	9,5%	11	0,0%	17	41,7%	46	-6,1%	4	-20,0%	43	0,0%
TERRE-DE-HAUT	158	12,9%	79	1,3%	24	14,3%	31	24,0%	77	18,5%	22	29,4%	58	0,0%
TROIS-RIVIERES	1081	4,5%	635	5,7%	136	19,3%	186	20,0%	616	8,3%	107	15,1%	302	-1,6%
VIEUX-FORT	217	10,2%	122	16,2%	30	-16,7%	28	33,3%	114	9,6%	27	35,0%	55	3,8%
VIEUX-HABITANTS	1096	16,0%	636	9,3%	143	21,2%	178	17,9%	588	19,0%	72	16,1%	377	15,6%
SAINT-MARTIN	3707	19,2%	2345	15,7%	537	40,6%	713	30,8%	1106	18,0%	391	18,5%	1603	15,7%
SAINT-BARTHELEMY	196	43,1%	122	28,4%	10	25,0%	38	40,7%	60	22,4%	52	57,6%	34	30,8%
Non ventilés	285	30,1%	144	18,0%	69	25,5%	34	61,9%	107	30,5%	51	50,0%	66	29,4%
Ensemble	57323	11,3%	33956	8,8%	7834	16,5%	8768	24,6%	28497	10,5%	6616	13,5%	18452	9,3%

Source : DTEFP, Pôle emploi

## X – Les demandeurs d'emploi dans les Iles-du-Nord

On compte 3 707 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2009 à Saint-Martin. C'est 19,2 % de plus que fin 2008. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Près de deux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur trois sont des femmes. En 2009, ce sont pourtant les hommes qui ont le plus contribué à la hausse de

la DEFM. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe et concerne moins d'une demande sur trois (29,8 % fin 2009). Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés qu'en Guadeloupe. Toutes catégories confondues (ABCDE), la demande progresse de 22,2 % sur un an et s'élève à 3 943 fin 2009.

### Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

DEFM ABC	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
DEFM ABC	1 658	1 986	2 478	2 841	3 027	3 011	3 132	2 891	3 109	3 707
Part des femmes / DEFM ABC	57,8%	58,3%	58,4%	67,7%	61,2%	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	10,6%	9,9%	11,4%	13,7%	12,1%	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%
Part des +50 ans / DEFM ABC	9,7%	10,8%	11,3%	14,6%	13,3%	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%
Part des DELD / DEFM ABC	27,8%	18,8%	27,0%	35,1%	30,5%	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%
Part des niveaux Vbis et VI / DEFM ABC	40,5%	42,6%	47,3%	51,5%	46,4%	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	12,9%	13,4%	10,8%	14,4%	11,1%	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%

Source : DTEFP, Pôle emploi

On compte 196 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2009 à Saint-Barthélemy. C'est 43,1 % de plus que fin 2008. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Près de deux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur trois sont des femmes. En 2009, ce sont pourtant les hommes qui ont le plus contribué à la hausse de la DEFM. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Bar-

thélemy qu'en Guadeloupe et concerne moins d'une demande sur trois (30,6 % fin 2009). Les demandes de faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin. Les demandes de plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) ont quant à elles fortement progressé sur un an (+57,6 %). Toutes catégories confondues (ABCDE), la demande progresse de 49,3 % sur un an à 218.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

DEFM ABC	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
DEFM ABC	194	204	221	276	211	178	170	147	137	196
Part des femmes / DEFM ABC	68,0%	67,2%	61,5%	63,8%	64,9%	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	4,6%	4,4%	4,1%	9,8%	6,2%	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%
Part des +50 ans / DEFM ABC	11,3%	11,8%	11,8%	10,9%	12,3%	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%
Part des DELD / DEFM ABC	35,1%	32,4%	34,8%	22,8%	30,8%	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%
Part des niveaux Vbis et VI / DEFM ABC	22,2%	16,2%	14,5%	18,8%	23,7%	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	19,1%	16,2%	17,2%	19,9%	27,0%	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%

Source : DTEFP, Pôle emploi

XI – Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories ABCDE)

La forte progression des catégories BCDE ces dernières années a modifié la répartition des catégories de demandeurs. On compte 9 270 demandeurs inscrits dans ces catégories fin 2009. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 91,8 % des demandes d'emploi en 2000 a perdu 7 points et affiche désormais une proportion de 84,7 % de l'ensemble des demandes.

En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue en dix ans, de +125,8 % pour l'une et de 64,9 % pour l'autre.

Les catégories B et C représentent 9,6 % de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2009 contre 5,8 % en 2000. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a presque doublé son effectif. La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre quant à elle un accroissement de plus de 300 % entre 2000 et 2009. Au sein de celle-ci se trouvent principalement les bénéficiaires d'emplois aidés.

Cette augmentation relève principalement d'une gestion administrative différente des demandeurs emplois inscrits à Pôle emploi occupant un emploi aidé. Au début des années 2000, beaucoup d'entre eux étaient encore inscrits en catégorie A, B ou C alors qu'ils figurent désormais en catégorie E.

Les femmes sont surreprésentées en catégories B, C, E. Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégorie D. Cette catégorie regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégorie B. Les demandeurs de longue durée sont surreprésentés en catégorie B et C. Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. On observe par contre une sous-représentation des bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) dans ces catégories.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	2000		2009		Evolution 2009/2008	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux VbVI
	au 31/12	structure	au 31/12	structure							
Catégorie A	50 245	91,8%	51 463	84,7%	+11,6%	58,1%	14,0%	15,5%	49,0%	10,5%	33,4%
Catégorie B	1 080	2,0%	2 439	4,0%	+4,6%	74,6%	10,9%	17,8%	53,8%	20,5%	26,4%
Catégorie C	2 074	3,8%	3 421	5,6%	+12,1%	65,2%	10,9%	10,6%	57,5%	21,5%	18,3%
Catégories A,B,C	53 399	97,5%	57 323	94,4%	+11,3%	59,2%	13,7%	15,3%	49,7%	11,5%	32,2%
Catégorie D	898	1,6%	1 521	2,5%	+56,8%	59,2%	20,7%	10,1%	4,8%	20,8%	16,9%
Catégorie E	447	0,8%	1 889	3,1%	-21,8%	63,6%	11,4%	11,1%	20,5%	17,5%	22,0%
Toutes catégories	54 744	100,0%	60 733	100,0%	+10,6%	59,4%	13,8%	15,0%	47,7%	12,0%	31,5%

Source : DTEFP, Pôle emploi

XII – Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

En 2009, le total des inscriptions à Pôle emploi a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+6,8 %). Ils sont 60 557

nouveaux inscrits fin 2009. Dans plus d'un cas sur deux, le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas).

Motifs d'entrées en Cat ABC	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
DEE	53 345	58 582	53 206	55 542	58 141	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557
Licenciement économique	4,9%	4,5%	4,6%	4,5%	4,5%	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%
Autre licenciement	4,4%	4,7%	5,8%	5,9%	5,5%	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%
Démision	3,5%	3,9%	4,0%	3,5%	3,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%
Fin de contrat et de mission d'intérim	25,3%	23,4%	22,6%	23,5%	21,5%	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%
Reprise d'activité après interruption	0,9%	1,6%	2,9%	2,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%
1ère entrée	20,0%	17,9%	17,4%	16,9%	16,0%	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%
Autres cas	41,0%	44,1%	42,7%	43,1%	47,7%	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DTEFP, Pôle emploi



## Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

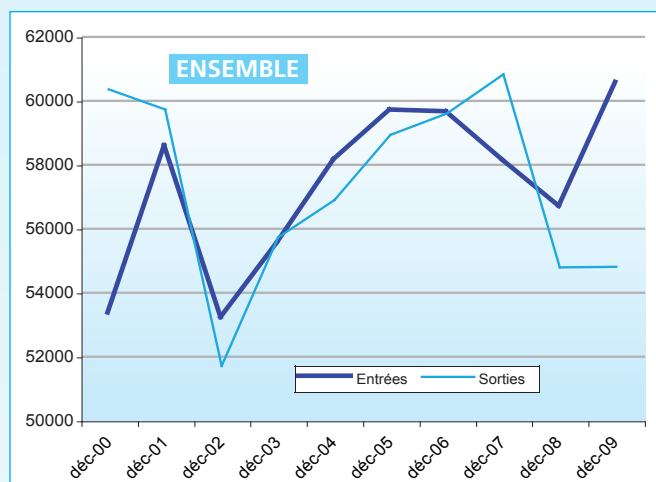
MOTIFS DE SORTIE (DES ABC)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>DES</b>	<b>60 364</b>	<b>59 723</b>	<b>51 706</b>	<b>55 726</b>	<b>56 905</b>	<b>58 941</b>	<b>59 609</b>	<b>60 823</b>	<b>54 785</b>	<b>54 806</b>
Reprise emploi	10,7%	9,6%	12,1%	10,9%	9,3%	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%
Entrée en stage	3,5%	2,8%	4,6%	4,8%	4,9%	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%
Arrêt de recherche	5,9%	4,5%	5,4%	4,9%	5,0%	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%
Radiation administrative	1,6%	0,8%	3,5%	5,6%	4,8%	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%
Absence au contrôle	66,0%	72,5%	64,7%	65,1%	66,0%	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%
Changement d'ALE	3,0%	2,6%	2,7%	3,4%	3,9%	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%
Autres cas de sortie	9,2%	7,1%	7,1%	5,3%	6,0%	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%
<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

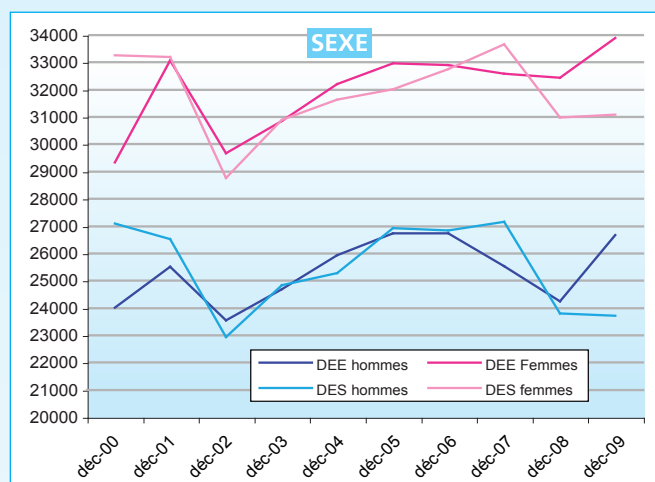
En 2009, les sorties demeurent globalement stables par rapport à 2008 mais à un niveau relativement faible pour s'établir à 54 806. Les absences au contrôle constituent plus de 7 sorties sur 10 et rendent, de part leur importance, difficile une analyse précise des causes de sortie de Pôle Emploi. Les absents au contrôle sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du

coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle ils ne souhaitent pas maintenir leur inscription auprès de Pôle emploi même si, a priori, il s'agit en partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Les motifs de sorties sont en baisse pour radiation administrative, arrêt de recherche et reprise d'emploi.

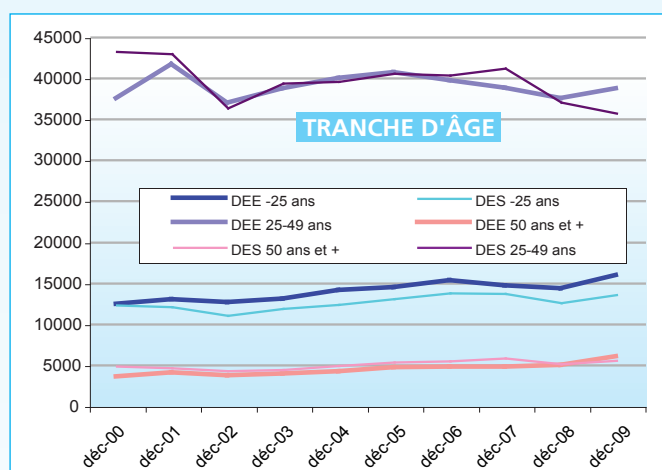
## Flux annuels – Entrées et Sorties – des demandeurs d'emploi en catégories ABC



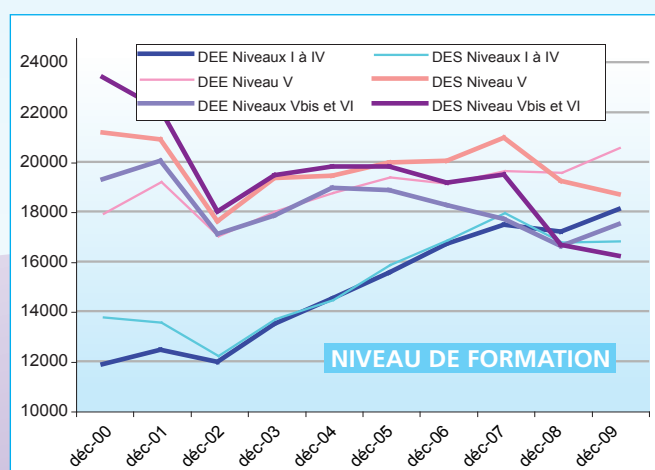
Source : DTEFP, Pôle emploi



Source : DTEFP, Pôle emploi



Source : DTEFP, Pôle emploi

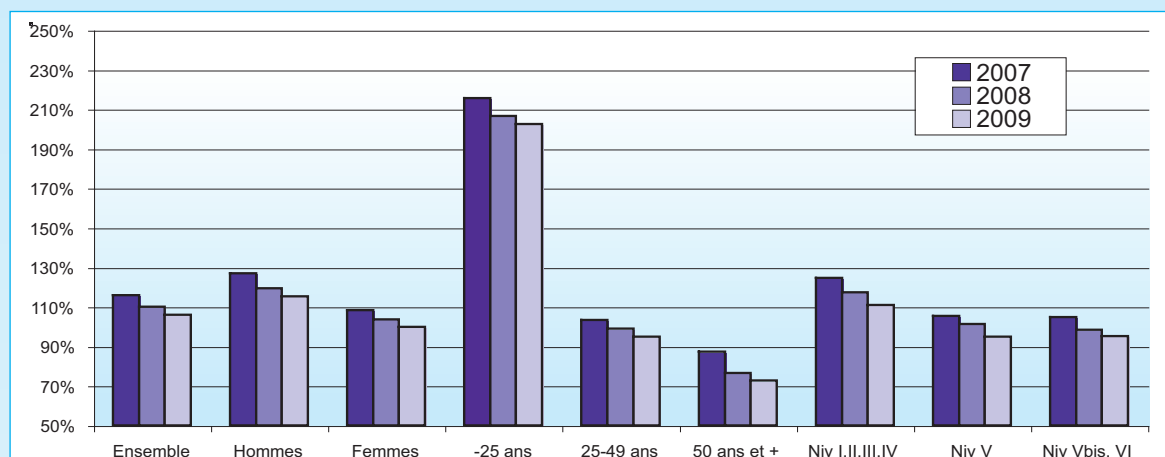


Source : DTEFP, Pôle emploi

Entre 2002 et 2006, les flux d'entrées et de sorties demeurent à des niveaux proches. Mais en 2008 et 2009, les flux de sorties sont bien inférieurs à ceux des entrées ce qui explique l'augmentation très

forte du stock de demandeurs d'emploi. En 2007, les flux de sortie étaient plus élevés que les flux d'entrée, la situation est maintenant diamétralement opposée.

## Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : DTEFP, Pôle emploi

Un niveau élevé de ce taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2009, le taux de renouvellement vaut 106,0 %, il valait 110,0 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 99,7 % pour les femmes et de 115,4 % pour les hommes. Il atteint 202,5 % chez les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a fortement augmenté ces 10 dernières années. A contrario, le faible taux de renouvellement

des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de ce public. Leur taux vaut 72,8 % en 2009 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 110,8 % pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 95,0 % pour les niveaux moindres.

## XIII – L'indemnisation des demandeurs d'emploi

### L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2000 à 2009

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2009/2008
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	13 144	13 478	14 993	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	+20,3%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	3 902	3 973	4 424	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	4 812	-7,1%
Chômeurs indemnisés tous régimes	17 046	17 451	19 417	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	19 494	+12,1%
Taux de couverture (3)											
Taux guadeloupéen	31,7%	33,7%	36,9%	38,7%	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	33,9%	+0,4 pt
Taux hexagonal	55,0%	60,0%	63,0%	63,6%	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	+1,0 pt

(1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Âgés

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, Allocation Temporaire d'Attente

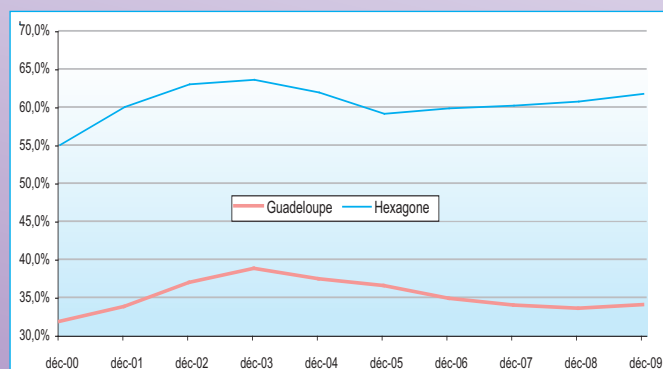
(3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

Source Pôle emploi, DTEFP, DARES

Entre 2008 et 2009, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a progressé de 12,1 % en Guadeloupe et s'établit à 19 494. Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (ici en catégories ABC), a atteint 33,9 % fin 2009. Il progresse de 0,4 point sur un an. Au cours de la période (2000 à 2008), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003. La baisse enregistrée entre 2003 et 2008 résulte de la diminution du nombre des bénéficiaires de l'ARE, AUD ou ACA qui n'a pas été compensée par la

hausse du nombre de personnes en ASS, AI ou ATA. Ces évolutions sont imputables à la réforme de l'indemnisation du chômage et à la mise en place de nouvelles filières par l'ex-Assedic. Le basculement a dû s'opérer vers le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). En effet, Le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 8,0 % entre 2003 et 2004 alors que sa progression annuelle n'a jamais dépassé 4,0 % les autres années (sur la période de 2000 à 2008). Sur toute la période, le taux de couverture guadeloupéen est demeuré inférieur de plus de vingt points à la moyenne hexagonale.

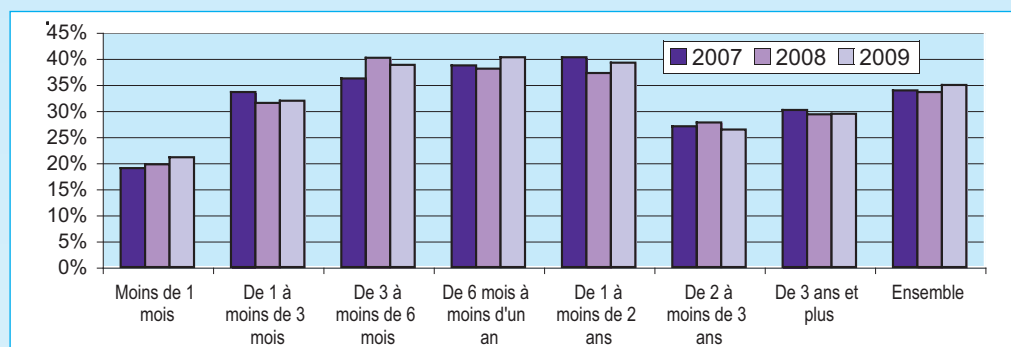
### Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi au 31/12 de chaque année



Sources : DTEFP, Pôle emploi, Dares, calcul SEPEs

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amoinissent avec la durée d'inscription, avant de remonter au-delà de trois ans. Toutefois, cette explication est insuffisante seule car le taux de couverture ne culmine qu'à 40,2 % (de 6 mois à moins de un an d'inscription) en Guadeloupe alors que la moyenne hexagonale est de 61,7 %. Il faut donc aussi invoquer le fort taux de rejet des demandes d'indemnisation des personnes ayant insuffisamment travaillé pour obtenir les droits requis.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Sources : DTEFP, Pôle emploi, calcul SEPEs

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et âge

	Femmes				Hommes				Ensemble			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
moins de 25 ans	15,5%	16,6%	15,4%	15,4%	20,6%	21,0%	21,0%	21,9%	17,7%	18,5%	17,9%	18,4%
25 à 29 ans	27,8%	26,9%	27,2%	26,7%	31,3%	31,2%	32,2%	34,6%	29,2%	28,6%	29,2%	30,0%
30 à 49 ans	33,6%	32,2%	32,3%	32,0%	42,3%	41,7%	41,1%	42,8%	37,0%	35,8%	35,5%	36,1%
50 ans et plus	47,1%	44,9%	42,9%	41,5%	51,1%	48,9%	45,8%	46,1%	48,9%	46,6%	44,2%	43,5%
Ensemble	32,0%	31,1%	30,9%	30,5%	38,8%	38,3%	37,6%	38,9%	34,7%	33,9%	33,5%	33,9%

Source : DTEFP, Pôle emploi, calcul SEPEs

Les femmes sont moins indemnisées face au chômage que les hommes. Pour tous, les taux d'indemnisation sont restés à peu près stables malgré la crise entre 2008 et 2009 (il n'y a eu ni forte hausse ni forte baisse des taux). Au regard de l'âge, ce sont les jeunes qui sont le moins pris en charge, moins d'un jeune sur cinq étant indemnisé. En fait, la couverture du chômage augmente nettement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'ac-

tivité professionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité. Sur la période allant de 2006 à 2009, le taux d'indemnisation des femmes diminue d'un point, celui des hommes restant stable. En 2009, les taux d'indemnisations restent stables ou progressent à tous les âges sauf pour les demandeurs de 50 ans et plus pour qui le taux d'indemnisation perd un point. Cette dégradation est subie par les femmes de 50 ans et plus (le taux d'indemnisation perd 2 points).

XIV – Les offres d'emplois enregistrées à Pôle emploi

Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C\*\*) par grand secteur d'activité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*	Evolution 2009/2008
Agriculture	156	130	181	171	179	301	366	404	292	291	-0,3%
Industrie	894	933	932	799	905	847	837	1151	1196	997	-16,6%
B.T.P.	1 057	1 169	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	-39,8%
Tertiaire	9 512	9 280	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	-19,0%
<b>Ensemble</b>	<b>11 619</b>	<b>11 512</b>	<b>11 445</b>	<b>11 817</b>	<b>12 260</b>	<b>12 351</b>	<b>13 130</b>	<b>15 882</b>	<b>16 286</b>	<b>12 859</b>	<b>-21,0%</b>
Moyenne mensuelle	968	959	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	-21,0%

Source : DTEFP, Pôle emploi

\* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

\*\* Catégories d'offres A+B+C - A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois)  
- B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois)  
- C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Pôle emploi propose moins d'offres en 2009. Leur nombre a chuté de 21,0 % (après +2,5 % en 2008 et un niveau record enregistré). Cette

baisse concerne tous les secteurs d'activité. Elle est particulièrement importante en nombre pour les secteurs du tertiaire et du BTP.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

	CDI	CDD>12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Ensemble
2000	3 427	1 633	2 649	3 107	235	423	23	11 497
2001	3 296	1 944	2 185	2 869	144	745	234	11 417
2002	3 213	1 580	2 087	2 922	386	1 110	148	11 446
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
<b>2009</b>	<b>3 100</b>	<b>773</b>	<b>4 448</b>	<b>3 359</b>	<b>471</b>	<b>450</b>	<b>258</b>	<b>12 859</b>
<b>Evolution 2009/2008</b>	<b>-28,1%</b>	<b>-43,9%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-27,8%</b>	<b>-49,6%</b>	<b>+37,2%</b>	<b>+50,9%</b>	<b>-21,0%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

En 2009, les offres de tous types de contrat recueillies par Pôle emploi ont fortement diminué (-21,0 %), après le niveau record de 2008 mais cela cache quelques disparités. Les offres en contrat à durée indéterminée diminuent de 28,1 % (après -13,6 % en 2008). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) de plus d'un mois diminuent toutes avec des amplitudes très variables (-43,9 % pour les CDD de plus de 12 mois, -1,4 % pour les CDD de

7 à 12 mois, -27,8 % pour les CDD de moins de 6 mois). Les offres en CDD de durée inférieure à un mois progressent de 37,2 %. Les offres en contrat d'intérim sont en légère hausse (+1,2 %) même si leur volume reste minoritaire sur l'ensemble des offres. Les contrats de durée inférieure à 1 mois progressent fortement (+50,9 %) alors que les contrats de durée plus longue fléchissent d'autant (-49,6 %).

## Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Année	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Ensemble
2000	6 019	4 879	449	150	11 497
2001	6 133	4 664	398	222	11 417
2002	7 384	3 177	743	142	11 446
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
<b>2009</b>	<b>7 205</b>	<b>4 395</b>	<b>153</b>	<b>1 106</b>	<b>12 859</b>
<b>Evolution 2009/2008</b>	<b>-21,4%</b>	<b>-27,0%</b>	<b>+16,8%</b>	<b>+14,7%</b>	<b>-21,0%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les offres recueillies à Pôle emploi en 2009 sont globalement en forte baisse. Les contrats «normaux» sont en recul de 21,4 %, tout comme les contrats «aidés» (-27,0 %). Ces deux types de contrats représentant très largement la masse des contrats. Les autres contrats, «contrats en alternance» et «autres» progressent (+15,0 %) mais sur des volumes bien moindres.

## Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2009 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap)	Total	dont CDI et CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
Agents administratifs divers	788	82	10%
Professionnels de l'animation socioculturelle	784	84	11%
Jardiniers salariés	657	89	14%
Secrétaires bureautiques et assimilés	627	213	34%
Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	413	113	27%
Maçons	385	59	15%
Cuisiniers	335	131	39%
Aides à domicile et aides ménagères	329	39	12%
Formateurs	233	91	39%
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	228	110	48%
Assistants maternelles	222	37	17%
Employés de libre service	220	48	22%
Serveurs de cafés restaurants	201	78	39%
Caissiers	188	70	37%
Agriculteurs salariés	179	56	31%
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	179	49	27%
Coiffeurs, esthéticiens	175	102	58%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	164	20	12%
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	157	30	19%
Éducateurs spécialisés	157	81	52%
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	115	21	18%
Ouvriers non qualifiés des industries agroalimentaires	114	9	8%
Agents de sécurité et de surveillance	114	22	19%
Maraîchers, horticulteurs salariés	111	45	41%
Vendeurs d'articles de sport, de loisirs et d'équipement de la personne	111	50	45%
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	110	30	27%
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	109	58	53%
Agents d'accueil et d'information	109	27	25%
Agents d'entretien d'établissements collectifs	107	17	16%
Surveillants d'établissements scolaires	104	14	13%
<b>Total des 30 premiers</b>	<b>7 621</b>	<b>1 875</b>	<b>25%</b>
<b>Ensemble des offres enregistrées</b>	<b>12 859</b>	<b>3 873</b>	<b>30%</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi

Sur un total de 12 859 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2009, 7 621 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 59,3 % des offres. Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés. 30 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats durables, c'est-à-dire des CDI ou des CDD de plus de douze mois. Toutefois ce taux est très variable selon les métiers (de 8,0 % à 58,0 %) mais a reculé de 5 points sur un an (de 10 points en 2 ans).

Il faut nuancer ces chiffres car les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne. En effet, près de 69 000<sup>2</sup> déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF au cours de l'année 2009. Un nombre qui décroît néanmoins de 11,0 % par rapport à 2008.



# Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et îles du Nord en 2009

## I - Vue d'ensemble

### A- Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Département intervient dans le domaine de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté (allocataires du RMI) par l'intermédiaire de la Mission Locale et de l'agence d'Insertion.

La Région dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures du Plan de cohésion sociale et du Plan Jeune (Civis, Contrat d'avenir, CI-RMA)
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le soutien aux structures du milieu protégé
- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des

relations du travail, mutations économiques)

- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)

- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Dans le cadre de ses missions et moyens financiers, l'Etat met en action un ensemble de politiques en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation des publics les plus en difficultés face au chômage.

Pour ce faire, un certain nombre de dispositifs d'aide est mise en place et adapté selon le type de public concerné (jeunes, femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, etc...).

Toutes ces mesures ne sont pas des solutions d'emploi définitif, mais plutôt un tremplin, une aide vers l'emploi durable. Ce rôle assumé par l'Etat n'est pas exclusif, le Conseil Régional, le Conseil Général, les collectivités locales, les partenaires locaux et les structures d'accueil des bénéficiaires doivent également contribuer à l'insertion vers l'emploi de ces publics.

L'ensemble de ces mesures doit contribuer à l'insertion professionnelle et à la lutte contre le chômage.

## B- Les dispositifs mis en œuvre

### 1- L'insertion et la formation des jeunes

#### Mesures dédiées aux jeunes depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Contrat d'apprentissage	962	724	898	1 014	1 138	936	763	1 121	1 102	597
Contrat de qualification (jeunes)	494	583	621	707	621	76				
Contrat d'adaptation	1	3	6	1	3	0				
Contrat d'orientation	58	91	71	82	57	0				
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)						501	610	791	699	422
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	771	686	560	255*	116*	43*	45*	4*		
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	519	518	708	711						
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis) **					11	1 004	2 813	1 735	2 139	2 001
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)			7	19	29	25	71	68		
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)					12	24	20	14		
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité						56	184	176	83	
Projet Initiative Jeune (PIJ)		715	1 487	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004	921	1 207
- dont Création d'Entreprise		490	744	729	875	622	428	285	195	96
- dont Mobilité		225	743	711	729	704	739	719	726	1 111
<b>Total des aides</b>	<b>2 805</b>	<b>3 320</b>	<b>4 358</b>	<b>4 229</b>	<b>3 591</b>	<b>3 991</b>	<b>5 673</b>	<b>4 913</b>	<b>4 944</b>	<b>4 227</b>

Source : Dares, DTEFP, Mission Locale, Pôle emploi.

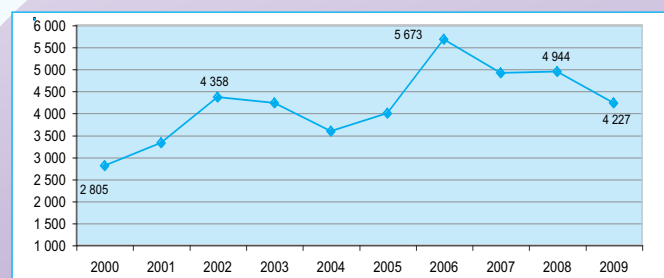
\* *Embauches réalisées uniquement sur des postes laissés vacants*

\*\* *Alors que Civis était un contrat aidé pour les associations d'utilité sociale et humanitaire en 2004, c'est un parcours d'insertion professionnelle à partir de 2005.*

Les dispositifs en faveur des jeunes n'ont pas atteint des niveaux supérieurs ou même équivalents à ceux de 2008. La crise sociale de début d'année a fortement perturbé le placement des jeunes dans les mesures. En conséquence, le nombre de jeunes en contrat d'apprentissage s'est réduit presque de moitié (-46 %) entre 2008 et 2009. Le nombre de bénéficiaires du contrat de professionnalisa-

tion recule de 40 % sur l'année. Moins de 500 jeunes ont obtenu un tel contrat. De même, les jeunes en parcours CIVIS sont moins nombreux qu'en 2008. En revanche, le dispositif PIJ est en progression en 2009 mais seulement pour le volet «mobilité» (+53 %), le volet création d'entreprise étant en repli de 51% entre 2008 et 2009.

#### Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2000



Source : Dares, DTEFP, Mission Locale, Pôle emploi

Le mouvement social de 2009 a probablement eu des incidences sur la mise en œuvre des mesures jeunes. Le nombre de bénéficiaires est passé de 4 944 en 2008 à 4 227 en 2009 soit une diminution de 15 % sur un an.

## 2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux

### Stages et contrats du secteur marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
SIFE Collectifs	1 798	1 518	1 519	1 457	2 128					
SIFE Individuels	1 067	893	1 009	1 449	1 144					
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	171	120	205	256	228					
Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)	1 920	1 154	994	1 078	1 137	1 173	1 056	1 068	1 248	813
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)			394	370	312	275	243	231	160	70
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)						13	132	163	101	70
<b>Total</b>	<b>4 956</b>	<b>3 685</b>	<b>4 121</b>	<b>4 610</b>	<b>4 949</b>	<b>1 461</b>	<b>1 431</b>	<b>1 462</b>	<b>1 509</b>	<b>953</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi, CGSS, ASP (ex-Cnasea)

Les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux dans le secteur marchand décroissent en 2009 de 37 %. Les bénéficiaires sont moins d'un millier à avoir

obtenu une aide à l'embauche. La baisse est forte pour les CAE DOM (435 contrats de moins) et sensible pour l'ARA et le CI-RMA mais cela concerne des petits nombres.

### Contrats du secteur non marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Contrat Emploi Solidarité (CES)	4 272	3 361	2 963	2 235	2 634	1 348				
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 790	2 705	2 448	2 184	1 823	1 390	682*	147*		
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-NM)							1 954	3 692	4 258	4 125
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	4 828	4 821	4 348	3 756	3 489	2 748	914	246	506	204
Contrat d'Avenir (CAV)						609	1 892	1 420	1 165	829
<b>Total</b>	<b>11 890</b>	<b>10 887</b>	<b>9 759</b>	<b>8 175</b>	<b>7 946</b>	<b>6 095</b>	<b>5 442</b>	<b>5 505</b>	<b>5 929</b>	<b>5 158</b>

Source : DTEFP, Pôle emploi, CGSS, ASP (ex-Cnasea)

Le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE NM) demeure de loin le premier contrat du secteur non marchand. Il représente près de huit contrats sur dix. En 2009, leur nombre recule néanmoins de 3 %. C'est une légère baisse par rapport aux autres

contrats non marchands (-60 % pour le CIA et -29 % pour le CAV). Le recul significatif du CIA depuis 2006 provient de la volonté du Conseil Général de ne plus en faire au profit du Contrat d'Avenir (CAV)

## 3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

### Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exonération 1 <sup>er</sup> salarié	1 689	1 480								
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel	2 031	1 440	1 365							
Chômage partiel										
Nombre d'heures autorisées			78 187	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971	1 431 767
Nombre d'heures indemnisées			30 260	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029	48 039
Association intermédiaire										
Nombre	18	16	16	14	11	13	11	7	6	1
Nombre d'heures "prestées"	385 617	285 193	217 446	199 941	122 016	88 869	53 308	nd	nd	nd
Nbre de salariés (ETP)*	250	185	141	130	79	58	35	nd	nd	nd
Salariés mis à disposition	608	330	580	426	215	123	55	nd	nd	nd
Entreprise d'insertion										
Nombre	15	10	15	29	32	27	26	16	28	25
Postes aidés	140	135	172	179	247	235	234	218	299	225
Atelier Chantier d'insertion										
Nombre							3	19	21	24
Postes aidés							45	300	450	444
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)										
Régime mandataire : Nbre heures	198 900	159 968	178 173	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659
Nbre de salariés (ETP)*	129	104	116	111	89	79	69	51	89	77
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	316	172	218	265	178	163	178	131	153	
Régime prestataire : Nbre heures	358 208	388 312	651 911	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	1 644 154
Nbre de salariés (ETP)*	233	252	423	755	725	528	748	990	1 176	1 068
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	352	200	852	1 110	1 016	757	773	1 507	1 727	
Chèque conseil (attribué)	6 120	7 572	180	950	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128	
ACCRES (Nombre de bénéficiaires)	524	334	182	119	66	108	190	470	912	782
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)										
NACRE (Nombre de bénéficiaires)										287
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)										
Projet Initiative Jeune (PIJ)		253	577	835	743	648	375	291	203	93
(Nbre d'entreprises créées)										

Source : DTEFP, Urssaf

La crise sociale de 2009 a fait «exploser» le nombre de demandes d'heures de chômage partiel. Environ 1 300 demandes de chômage partiel ont été déposées à la Direction du Travail (une demande correspond en général à une entreprise, seule 1 % des entreprises déposent plusieurs demandes). En comparaison, en 2008, le nombre de demandes n'a pas dépassé le chiffre des 50 demandes ! Le nombre de demandes autorisées a concerné 10 000 salariés. Quant aux heures indemnisées, un quart des entreprises n'ont pas envoyé leurs justificatifs de remboursement. Au total, ce seront 1 000 demandes qui devront être remboursées au titre de l'année 2009. En 2009, une centaine de demandes a été indemnisée ce qui correspond au chiffre de 48 000 heures. Le fort retard accumulé correspond à la fois au décalage des crédits octroyés et aux moyens humains insuffisants pour faire face à la gestion d'un millésime 2009 «hors norme».

Les difficultés de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) perdurent et les Associations Intermédiaires (AI) sont les premières concernées. Les difficultés ressenties existent depuis 2003 (date de mise en œuvre de la loi pour l'Outre-mer appelée LOPOM). Les AI sont, en effet, mises en concurrence directe avec le secteur privé par l'application de la loi spécifique pour l'outre-mer relative aux exonérations des charges sociales. En 2009, seule une association relève de l'IAE, elles étaient 18 en 2000.

En revanche, les Entreprises d'Insertion (EI) voient leur nombre se maintenir à un bon niveau, un peu en repli par rapport à 2008. Toutefois, le nombre de postes conventionnés par EI est en recul. En 2008, il y avait 11 postes en moyenne par EI, un an après ils ne sont que neuf.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) poursuivent leur montée en charge. Le nombre de postes conventionnés est en légère baisse de 450 en 2008 à 444 en 2009.

Le nombre d'Organismes Agréés des Services à la Personne (appelés «emplois familiaux» avant la loi du 26 juillet 2005) a progressé de 70 en 2008 à 100 en 2009. Toutefois les heures comptabilisées tant pour les activités prestataires que pour les activités mandataires ont reculé légèrement (respectivement -9 % et -14 % par rapport à 2008). Bien que le nombre d'OASP ait augmenté, le nombre d'heures a au contraire reculé. Les 30 établissements supplémentaires ont été créés en fin d'année 2009. Ceux-ci n'avaient pas encore d'activité à déclarer. Les Services à la Personne (SAP) sont fortement développée pour l'activité de «services aux personnes dépendantes» dont la proportion atteint les 80 % pour le régime prestataire et les 65 % pour le régime mandataire. L'activité «service de la vie quotidienne» occupe le second rang, respectivement 18 % et 35 % selon le régime. En 2009, les SAP ont embauchés 4 136 salariés dont 3 747 pour le régime prestataire. Mais en équivalent temps plein, le nombre de salariés n'est que de 1 068 en prestataire et 77 en mandataire. Les salariés sont quasiment tous en contrats à temps partiel.

Les chèques conseils ont été supprimés et remplacés par le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) qui vise à proposer au porteur de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2009, 287 projets ont bénéficié du dispositif Nacre. Globalement la création d'entreprise (ACCRE et PIJ) est en recul par rapport à 2008.

## Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Aide au passage à temps partiel</b> (adhésions individuelles)	15	16								
<b>ASFNE Licenciement</b> (bénéficiaires potentiels)	207	91	125	122	53	53	69	27	4	6
<b>Cellule de reclassement</b> (adhésions individuelles)	0	0	0	50	0	0	0	0	161	109
<b>Pré retraite progressive</b> (bénéficiaires potentiels)	9	0	1	1	3	0	0	0	0	0
<b>Congé solidarité</b> (nombre d'adhésions)						346	243			

Source : DTEFP, Pôle emploi

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Le plus utilisé est l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. La Direction du Travail (DTEFP) a comptabilisé seulement six bénéficiaires potentiels en 2009. Une mesure qui diminue depuis 2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors demeure soutenu (plus de 400 salariés en 2009). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence d'une part de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'em-

ploi des seniors (objectif de Lisbonne) et d'autre part de la hausse du taux de prise en charge des entreprises.

En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés) une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. L'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue avec la DTEFP. En 2009, les cellules de reclassement ont concerné 109 salariés (un peu moins qu'en 2008).

## II – Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

### A- Les contrats en alternance

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier rem-

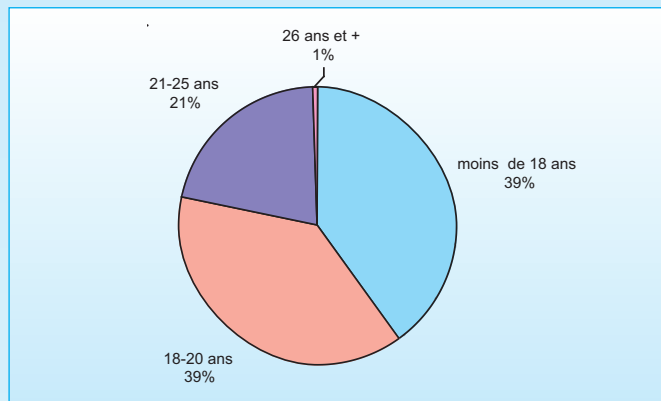
place à partir de 2005 les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

#### 1 - Le contrat d'apprentissage

Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2009, le nombre de jeunes embauchés en contrat d'apprentissage est en forte baisse de 46 % sur un an. Seuls 597 contrats ont été conclus cette année. Il faut remonter en 1995 pour constater un si faible résultat. Certains apprentis terminent leur contrat de façon prématurée. Le taux de rupture de contrat s'établit à 7 % en 2009, à un niveau inférieur à celui de 2008 et de 2007. Le principal motif est la rupture d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur. Le second motif concerne la rupture au cours des deux premiers mois du contrat.

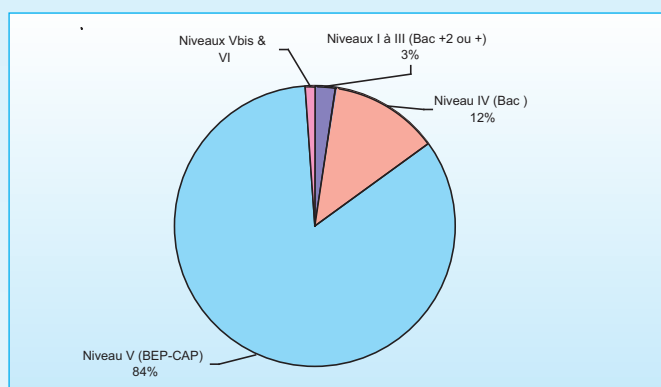
## La répartition par âge est stable d'une année sur l'autre



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Peu de femmes ont souscrit un contrat d'apprentissage en 2009 soit 16 % des apprentis (une personne sur six) alors qu'elles représentaient près de 25 % en 2008. Les bénéficiaires demeurent très jeunes : près de 40 % d'entre eux ont moins de 18 ans.

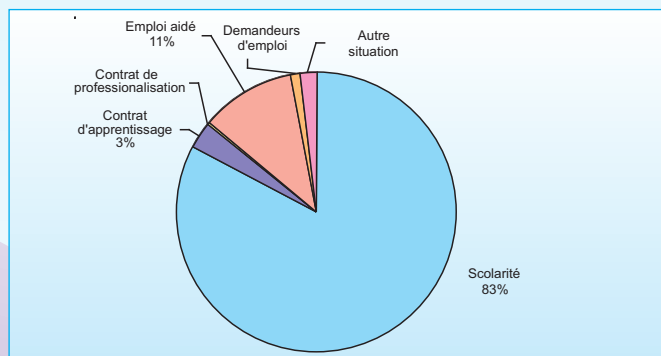
## Niveau de formation des apprentis



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les jeunes en contrat d'apprentissage ont un niveau de formation relativement faible. Plus de 80 % d'entre eux ont un niveau CAP-BEP (niveau V). Les apprentis de niveau de formation élevé (bac+2 ou plus) sont peu nombreux et représentent à peine 3 % des apprentis (8% en 2008).

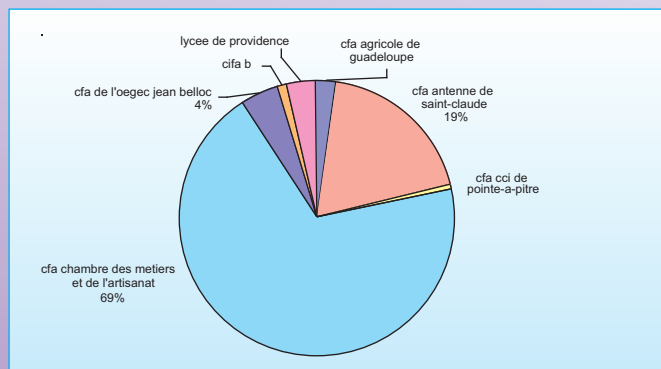
## Situation des jeunes avant le contrat d'apprentissage



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Le contrat d'apprentissage est couramment utilisé par les jeunes comme une formation initiale qui a l'avantage d'être rémunéré. Préparer un diplôme avec le contrat d'apprentissage fait parti du choix de nombreux jeunes mais cela nécessite de trouver une entreprise accueillante.

## Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)

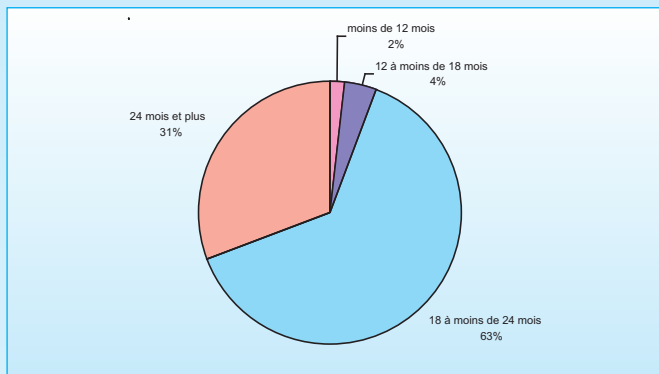


Source : DTEFP, Traitement SEPES

Sept CFA accueillent l'ensemble des apprentis. La Chambre des Métiers totalise plus des trois quarts des contrats d'apprentissage. Le second CFA (Saint- Claude) a reçu 19 % des apprentis.



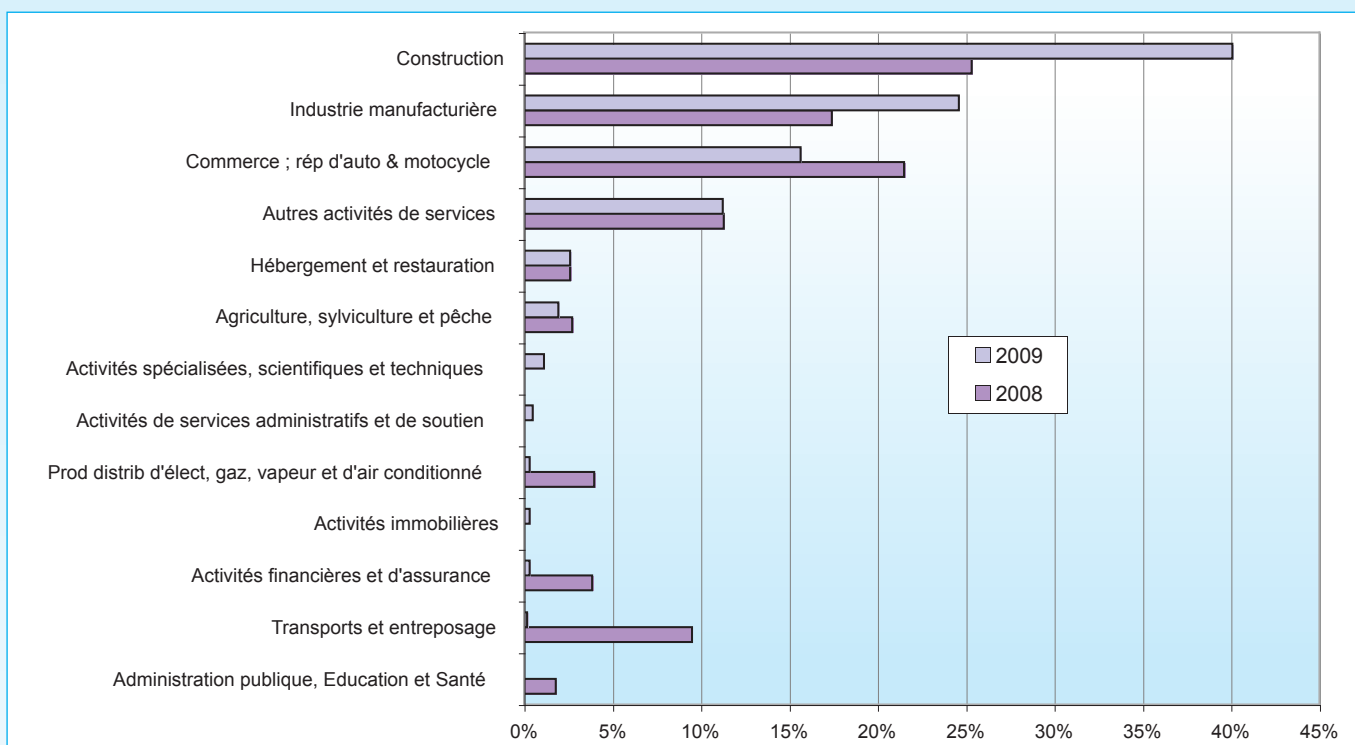
## Durée des contrats d'apprentissage en 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

La durée moyenne des contrats est de 22,3 mois. Près d'un tiers des contrats dépasse les deux ans.

## Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis

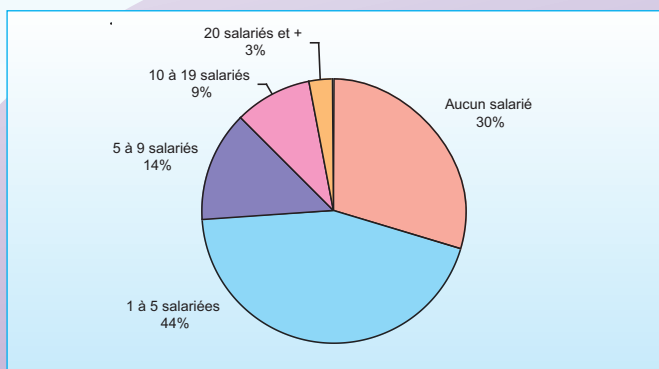


Source : DTEFP, Traitement SEPES

Tout comme en 2008, les propositions d'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement des secteurs de la construction, du commerce et de l'industrie manufacturière. Le secteur de la construction absorbe à lui seul 40 % des contrats (beaucoup plus qu'il y a un an soit 25 %). L'industrie arrive à la seconde place. Le secteur du commerce et de la réparation automobile recule et occupe désormais la troisième place des secteurs.

Par ailleurs des secteurs tels que le transport, les activités financières et la production d'électricité, vapeur et air conditionné sont quasiment absents en 2009 alors qu'ils représentaient à eux trois plus de 17 % des contrats. A noter la disparition des contrats d'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'administration publique.

## Taille des entreprises



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les entreprises qui ont le plus recours au contrat d'apprentissage sont de petite taille (moins de 10 salariés). Celles ayant un effectif de un à neuf salariés ont embauché 58 % des apprentis. A noter que les entreprises sans salarié déclaré ont recruté 30 % des jeunes en apprentissage. Pour ces PME, le rôle de la Chambre des Métiers est déterminant. Il est le moteur du développement des contrats d'apprentissage. Ce n'est pas un hasard si près de 70 % des embauches sont réalisées par les entreprises qui relèvent de la Chambre des Métiers.

## Les contrats d'apprentissage en 2009 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
Abymes	18,4%	15,6%	Lamentin	2,1%	1,6%
Gosier	7,5%	7,0%	Vieux-Habitants	2,0%	2,4%
Baie-Mahault	5,9%	11,6%	Bouillante	2,0%	1,5%
Morne a L'eau	4,6%	2,9%	Petit-Canal	2,0%	2,3%
Capesterre Belle-eau	4,6%	2,9%	Anse-Bertrand	1,8%	1,8%
Basse-Terre	4,4%	7,5%	Capesterre de M/G	1,6%	1,1%
Sainte-Rose	4,1%	3,9%	Gourbeyre	1,5%	1,3%
Pointe a Pitre	3,9%	4,4%	Goyave	1,5%	0,8%
Moule	3,9%	5,0%	Pointe-Noire	1,3%	1,3%
Petit-Bourg	3,9%	3,1%	Deshaiès	1,0%	1,3%
Sainte-Anne	3,7%	3,1%	Désirade	0,7%	0,0%
Trois-Rivières	3,4%	3,6%	Terre de Bas	0,7%	0,0%
Saint-François	3,4%	3,4%	Terre de Haut	0,0%	0,3%
Baillif	2,6%	2,4%	Saint-Louis	0,3%	0,5%
Saint-Claude	2,4%	2,1%	Vieux-Fort	0,2%	0,0%
Grand Bourg	2,3%	1,1%	Non précisé	0,0%	0,8%
Port-Louis	2,1%	2,9%	<b>Saint-Martin</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,2%</b>

Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les apprentis habitent pour 32% d'entre eux dans la zone centre de la Guadeloupe (les Abymes, le Gosier et Baie-Mahault). Ce sont aussi les trois premières communes de la Guadeloupe en termes de nombre d'habitants. A l'inverse les territoires comme Saint-Martin, Goyave et Gourbeyre sont sous dotés en contrat d'apprentissage. La collectivité de Saint-Barthélemy n'a pas enregistré d'apprenti en 2009.

## 2 - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. En 2009, le nombre de bénéficiaires en contrat de professionnalisation s'établit à 477 salariés. Un chiffre qui recule de 38 % par rapport à l'année précédente après avoir enregistré une diminution de 14 % entre 2008 et 2007. Les salariés demeurent très jeunes, plus de

la moitié (51 %) a moins de 20 ans. Au regard des années antérieures la part des moins de 20 ans n'a jamais été aussi élevée. A la différence des apprentis, les femmes demeurent majoritaires (54 %) sur les contrats de professionnalisation. Sur les 477 contrats comptabilisés, à peine une dizaine est salariée handicapée (1%) alors que 1 297 personnes en situation de handicap sont inscrites à Pôle emploi à fin décembre 2009 toutes catégories confondues (ABCDE).

### Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2009

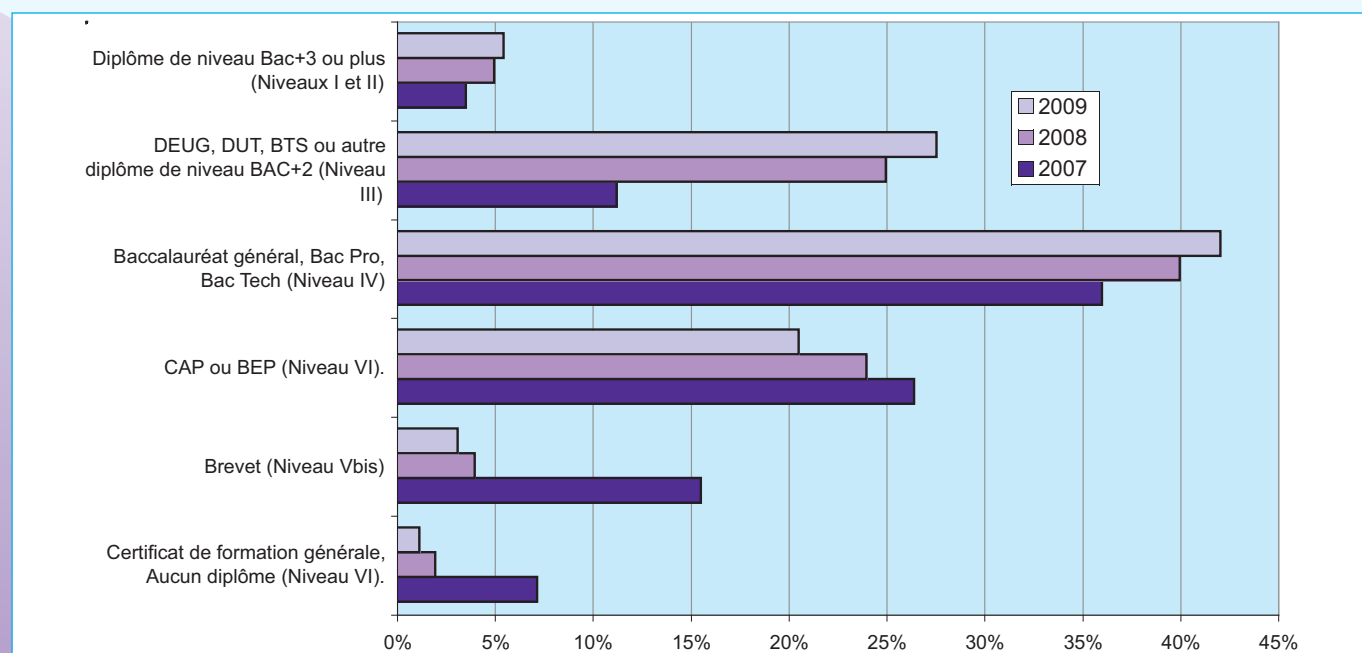
Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%	5%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%	46%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%	39%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%	11%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DTEFP, Traitement SEPES

En 2009, le niveau de formation des salariés en contrat de professionnalisation s'est à nouveau rehaussé. Un tiers des salariés en contrat est très diplômés (Bac +2 ou plus). En 2008, ils étaient 30 %

dans ce cas et seulement 15 % en 2009. A l'inverse, les non diplômés (niveaux Vbis et VI) ont reculé fortement. Leur proportion passe de 23 % en 2007 à 4 % en 2009.

### Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.

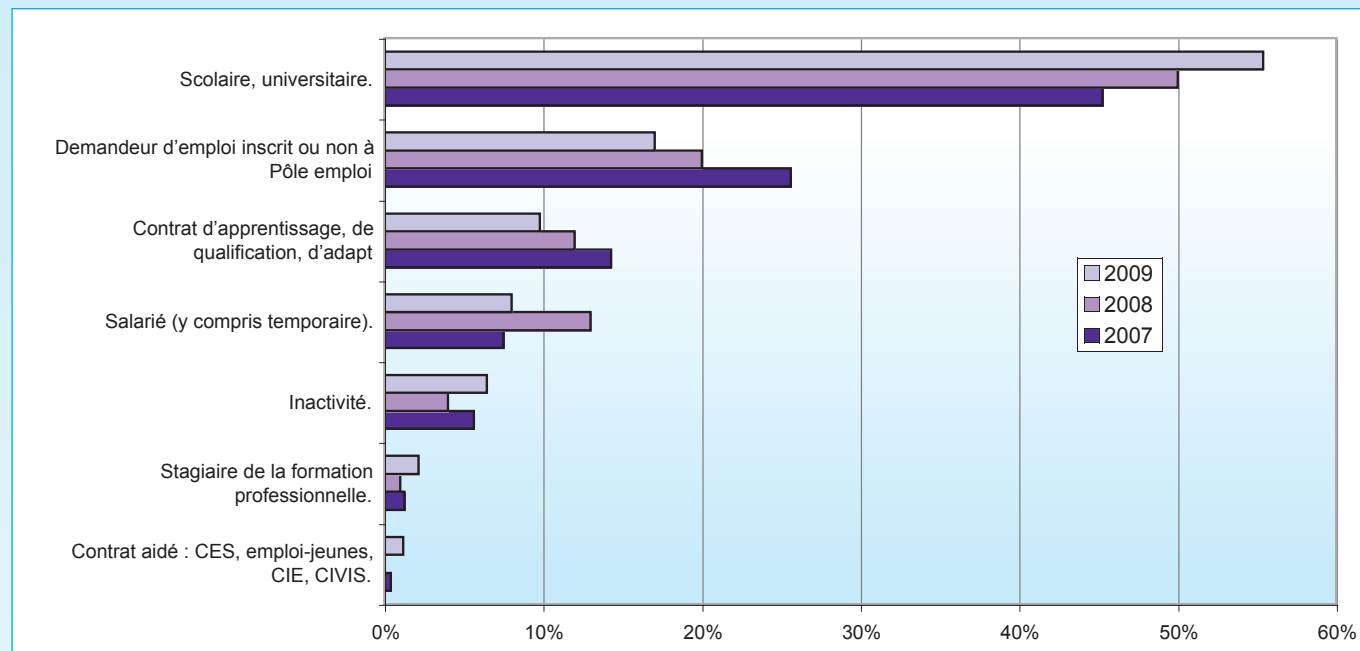


Source : DTEFP, Traitement SEPES

Avant de rentrer en contrat de professionnalisation, plus d'un bénéficiaire sur deux était en formation initiale (scolaire, universitaire). Pour augmenter leur employabilité et décrocher un emploi durable (plus de 6 mois), nombreux sont ceux, sans emploi inscrits à Pôle emploi ou non, qui optent pour ce type de formation quali-

fiante. En 2009, environ 17 % des personnes en contrat de professionnalisation étaient des chômeurs. Toutefois, ils sont moins nombreux qu'en 2008 et 2007. Certains jeunes, au terme d'un contrat d'apprentissage, prolongent leur formation en utilisant ce dispositif. Ils représentent 10 % des contrats de professionnalisation.

## Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur situation antérieure



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Près de deux bénéficiaires sur cinq (38 %) résident dans l'agglomération pointoise (les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier) alors que celle-ci représente 33 % de la population totale. En

revanche, deux communes n'ont pas de bénéficiaire de contrat de professionnalisation. Il s'agit de Saint-Louis de Marie-Galante et de Terre-de-Haut.

## Commune de résidence des bénéficiaires

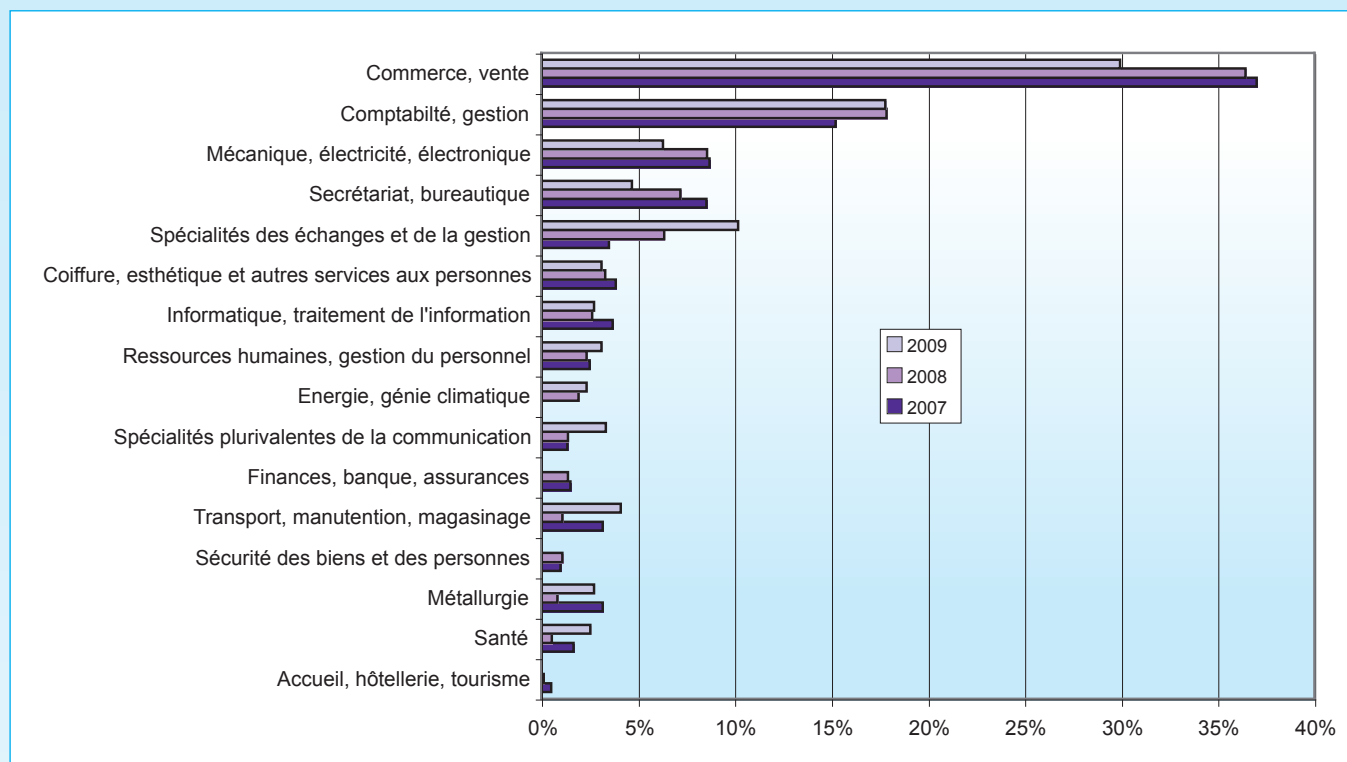
Communes	Part des contrats	Communes	Part des contrats
Abymes	16,1%	Petit-Canal	1,3%
Baie-Mahault	9,9%	Trois-Rivières	1,1%
Gosier	7,1%	Pointe-Noire	1,1%
Petit-Bourg	6,4%	Goyave	1,1%
Pointe a Pitre	5,1%	Anse-Bertrand	0,8%
Sainte-Anne	4,9%	Bouillante	0,7%
Lamentin	4,3%	Grand bourg M/Galante	0,6%
Morne a L'eau	3,5%	Port-Louis	0,3%
Moule	3,5%	Deshaies	0,3%
Capesterre Belle-eau	3,3%	Terre de Bas	0,3%
Sainte-Rose	2,4%	Vieux-Fort	0,3%
Basse-Terre	2,2%	Baillif	0,1%
Saint-François	2,1%	Désirade	0,1%
Gourbeyre	1,7%	Non renseigné	12,8%
Vieux-Habitants	1,7%	<b>Saint-Martin</b>	<b>3,5%</b>
Saint-Claude	1,4%	<b>Saint-Barthélemy</b>	<b>0,3%</b>

Source : DTEFP, Traitement SEPES

Bien qu'en repli, la spécialité de formation la plus dispensée demeure la filière «commerce, vente». Notons un repli des filières «secrétariat-bureautique» et «mécanique-électricité-électronique» au profit de spécialités telles que «spécialités des échanges et de la gestion» et «transport-manutention-magasiner». Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent

plus de 90 % des effectifs. En revanche, il n'y a pas eu de spécialité de professionnalisation dans les filières «accueil-hôtellerie-tourisme» et «sécurité des biens et des personnes». La durée moyenne des contrats est de 18 mois et demeure inchangée depuis 2006.

## Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2007 et 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

En termes de secteurs d'activités, en 2008 les trois premiers secteurs accueillants représentaient près des deux tiers des contrats. Ils totalisent en 2009 un peu plus de la moitié. Ce recul est imputable aux secteurs de la construction et de l'industrie. En revanche celui du commerce et de réparation automobile conforte sa première po-

sition en 2009. On assiste toutefois à une répartition des secteurs plus équilibrée en 2009 qu'en 2008 notamment en faveur des activités de service tels que le transport (7 %), les services administratifs (5 %) et la santé (4 %).

## Les salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité en 2008 et 2009

Secteur d'activités	2008	2009
Commerce ; répar d'auto motocycles	23%	30%
Industrie manufacturière	17%	14%
Construction	21%	8%
Activité spécialisée, scientifique et techn	5%	8%
Autres activités de services	5%	7%
Transports et entreposage	5%	7%
Activités de services adminis et de soutien	3%	5%
Santé humaine et action sociale	2%	4%
Information et communication	6%	3%
Activités financières et d'assurance	3%	3%
Hébergement et restauration	2%	3%
Enseignement	2%	3%
Activités immobilières	3%	2%
Agriculture, sylviculture et pêche	1%	2%
Arts, spectacles et activités récréatives	1%	1%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	1%	1%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0%	0,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les entreprises qui embauchent sous ce type de contrat restent globalement de très petites structures (TPE moins de 5 salariés). Elles représentent 40 % des embauches. Les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) comptabilisent 16 % des contrats (contre 20 % en 2008).

Le taux de rupture s'est nettement effondré. Il passe de 28 % en 2008 à 8 % en 2009.



Nom des OPCA	part
AGEFOS PME	83%
OPCALIA	9%
FAFSAB	3%
FAFSEA	2%
OPCA BATIMENT	2%
GDFPE	1%
OPCA PL	1%
AUVICOM	0,4%
FORCO	0,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : DTEFP, Traitement SEPES

Le financement des actions de formation est assuré par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). L'Agefos-pme a financé à elle seule 83% des contrats de professionnalisation en 2009 sur la dizaine d'OPCA enregistrées.

## B- Le projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise.

La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- les contrats en alternance
- les formations de pré-qualification
- les stages pratiques en entreprise
- les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)
- les formations entrant dans le Programme Régional de Formation
- les formations soutenues par des programmes européens
- d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger

Le montage des dossiers est assuré par trois services instructeurs, Pôle emploi, la Mission Locale et LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité - ex-ANT).

En 2009, Le nombre de dossiers déposés auprès des services concernés s'est établi à 1 180 dont 1 111 accords et 69 refus. Un nombre d'accords si important n'a jamais été obtenu depuis la mise en œuvre de ce dispositif. La progression est de 53 % par rapport à l'année 2008.

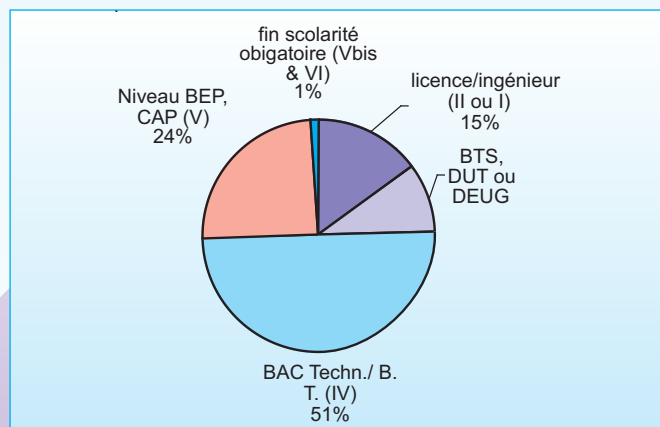
Depuis l'année 2006, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (59 % en 2009) quel que soit la tranche d'âge. Les bénéficiaires sont jeunes, bien qu'il s'agisse d'un dispositif destiné aux jeunes de moins de 30 ans, l'âge moyen ne dépasse pas 22 ans. 17 % des bénéficiaires ont moins de 20 ans.

### Les bénéficiaires du PIJ mobilité par tranche d'âge et sexe

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	743	711	729	704	734	719	726	1 111
dont femmes	45%	48%	49%	50%	51%	51%	54%	59%
dont hommes	55%	52%	51%	50%	49%	49%	46%	41%
dont -20 ans	22%	16%	14%	16%	21%	6%	14%	17%
dont 20-24 ans	55%	61%	62%	63%	61%	64%	67%	58%
dont 25 ans et +	22%	23%	24%	21%	19%	30%	19%	25%

Source : DTEFP, Traitement SEPES

### Niveau de formation des bénéficiaires en 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les jeunes ayant eu recours au PIJ pour se former hors de leur territoire Guadeloupe<sup>1</sup> ont généralement un niveau de formation élevé. 75 % d'entre eux ont au moins le Bac contre 46 % pour les demandeurs d'emploi de la même catégorie d'âge. A contrario, les jeunes de niveaux Vbis et VI (sans diplôme) sont quasi absents alors qu'ils représentent 13 % du public jeunes inscrits à Pôle emploi.

1- Guadeloupe, Îles du Nord, Marie-Galante, les Saintes et la Désirade, les jeunes quittent en général leur territoire pour l'Hexagone, mais peuvent aussi se former en allant d'une île à l'autre.

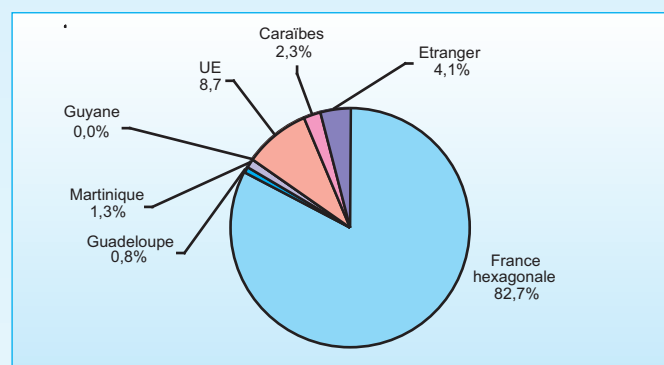
## Les communes des bénéficiaires du PIJ

Communes	Part	Communes	Part
ABYMES	16,2%	TROIS-RIVIERES	2,0%
BAIE-MAHAULT	10,1%	GRAND-BOURG	1,8%
PETIT-BOURG	5,5%	POINTE-NOIRE	1,8%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	5,1%	ANSE-BERTRAND	1,6%
SAINTE-ANNE	4,8%	SAINTE-FRANCOIS	1,4%
MORNE-A-L'EAU	4,4%	BAILLIF	1,4%
SAINTE-ROSE	4,3%	VIEUX-HABITANTS	1,2%
GOSIER	4,2%	PORT-LOUIS	0,9%
LAMENTIN	4,2%	DESHAIES	0,8%
MOULE	3,9%	TERRE-DE-HAUT	0,5%
POINTE-A-PITRE	3,9%	CAPESTERRE DE M/G	0,4%
SAINTE-CLAUDE	3,3%	SAINTE-LOUIS	0,4%
BASSE-TERRE	3,2%	VIEUX-FORT	0,3%
GOYAVE	2,8%	DESIRADE	0,2%
GOURBEYRE	2,4%	Autres communes	0,6%
BOUILLANTE	2,2%	Total	100,0%
PETIT-CANAL	2,0%	<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>2,4%</b>

Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les jeunes résident dans pratiquement toutes les communes de l'Archipel hormis Terre-de-Bas. Dans les îles du Nord, la collectivité de Saint Barthélemy n'a pas enregistré de jeunes en PIJ mobilité. Les communes rurales ou résidentielles sont fortement représentées à l'instar de Morne-à-l'Eau, Capesterre-Belle-Eau, Sainte-Rose et Le Lamentin. Toutefois ce sont dans les communes de l'agglomération pointoise que l'on rencontre le plus de jeunes bénéficiaires du PIJ mobilité. En termes d'effectifs, 7 communes concentrent plus de la moitié des bénéficiaires.

## Les lieux de formation des jeunes en PIJ mobilité en 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Pour se former, les jeunes optent très largement pour des formations situées dans l'hexagone. Les pays de l'Union Européenne attirent quant à eux un peu plus de jeunes qu'avant (8,7 % en 2009 contre 5,4 % en 2008). Les mobilités à l'intérieur de l'archipel (entre les différentes îles de l'archipel de la Guadeloupe) se sont fortement réduites cette année et ne représentent plus que 0,8 % des PIJ (2,7 % en 2008). Les mobilités vers la Caraïbe sont de moins en moins demandées. C'est ainsi que les demandes vers les pays comme la Jamaïque, St-Domingue, Haïti et Porto-Rico disparaissent. Trinité-et-Tobago se distingue et attire quelques candidats, ainsi que la Barbade. Les formations vers les Départements Français d'Amérique (DFA), demeurent marginales (aucune en Guyane). Dans la rubrique «étranger» hors UE et Caraïbe, seul le Canada attire les jeunes.

Les jeunes sont quasiment tous (près de 96%) en mobilité pour acquérir une formation ou un diplôme de niveau supérieur. Seul un nombre infime opte pour une orientation différente de leur formation initiale. La durée moyenne des contrats prévue en 2009 est

de 9,2 mois (trois mois et demi de moins qu'en 2007). Les deux tiers des jeunes s'engagent pour des durées de formation inférieure à 11 mois. Seuls 21 % des bénéficiaires «signent» pour une durée supérieure à 12 mois.

## C- Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)

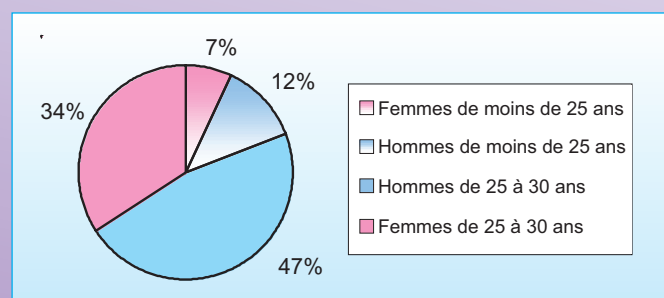
Le PIJ création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001.

En 2009, ils sont 232 jeunes de moins de 31 ans à avoir sollicité une demande de PIJ création. Cependant, tous n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 96 jeunes ont reçu un accord

PIJ soit 41 % des demandes, les autres ayant été refusés ou rejetés. A noter que depuis la mise en place de cette mesure, celle-ci a permis la création de plus de 4 000 entreprises (cf. tableau «Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique») et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées<sup>2</sup>.

Le dispositif PIJ création est en recul continu depuis 2005. Cette diminution s'explique par une réorientation du dispositif vers les publics cibles : jeunes demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi.

## Les bénéficiaires des PIJ création par sexe et tranche d'âge en 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les caractéristiques des bénéficiaires de 2009 sont sensiblement similaires à celles de 2008. Les femmes bien que minoritaires sont cependant un peu plus nombreuses qu'en 2008. Leur nombre affiche une part de 41 % en 2009 (contre 39 % en 2008 et 36 % en 2007). Concernant leur âge, les créateurs se situent majoritairement dans le haut de la fourchette : seuls 19 % d'entre eux ont moins de 25 ans.

## Les bénéficiaires du PIJ création selon le niveau de formation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009
Niveaux I et II	69	85	53	49	19	17	8	8%
Niveau III	145	153	128	72	52	39	13	14%
Niveau IV	162	179	182	114	46	42	27	28%
Niveau V	216	234	185	126	73	58	36	38%
Niveaux Vbis et VI	57	39	72	15	13	4	4	4%
Non précisé	125	100	2	52	82	35	8	8%
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>790</b>	<b>622</b>	<b>428</b>	<b>285</b>	<b>195</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>

Source : DTEFP, Traitement SEPES

Les bénéficiaires du PIJ création ont généralement un bon niveau de formation. Plus de la moitié d'entre eux a au moins un niveau baccalauréat. Et une faible proportion se situe au niveau BEPC, brevet des collèges ou sans diplôme (niveau Vbis et VI). Plus large-

ment, le profil des créateurs d'entreprises quant à la formation se distingue de celui de la population dans son ensemble, qu'il soit aidé ou non. Cette remarque est valable en Guadeloupe, mais aussi dans l'hexagone.

## Les bénéficiaires du PIJ création selon la situation professionnelle antérieure

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009
Demandeur d'emploi	493	475	411	313	228	163	80	83%
Personne en emploi aidé	18	16	9	4	2	0	1	1%
Salarié	150	143	77	30	10	6	1	1%
Personne sans activité professionnelle	33	52	84	59	13	12	0	0%
Etudiant	33	42	19	3	3	1	3	3%
Autre	47	62	22	19	29	13	12	12%
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>790</b>	<b>622</b>	<b>428</b>	<b>285</b>	<b>195</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>

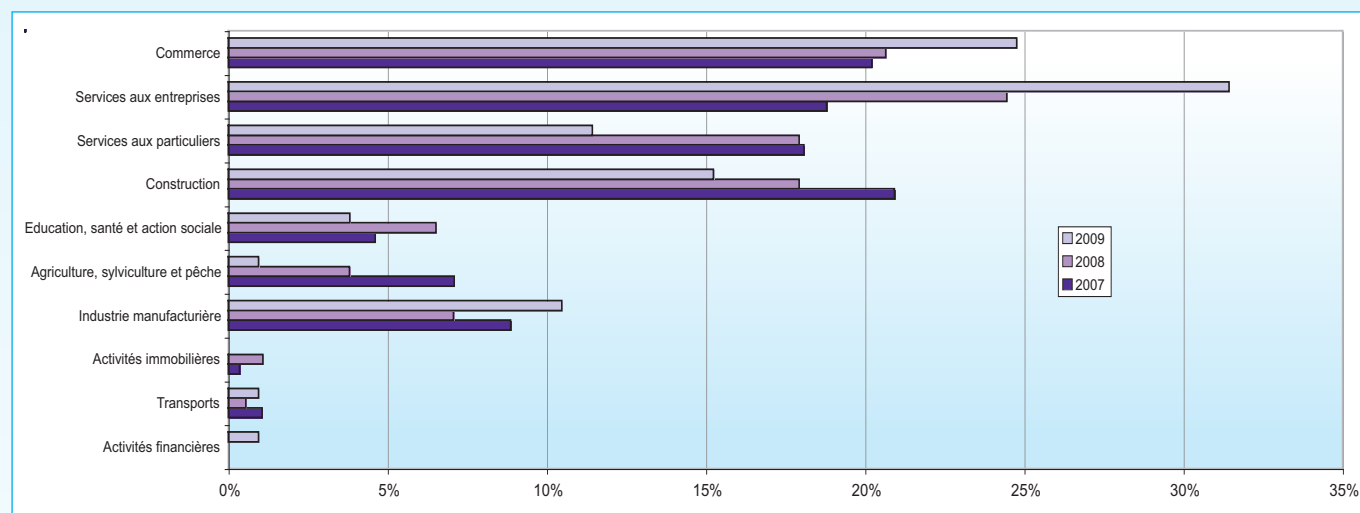
Source : DTEFP, Traitement SEPES

Le recentrage du dispositif vers les demandeurs d'emploi mis en place en 2005 s'est poursuivi en 2009. Aujourd'hui, plus de huit créateurs sur dix sont chômeurs.

Parmi les 96 bénéficiaires, 28,1 % étaient également allocataires

de l'assurance chômage (ARE-AUD), 21,1 % allocataires du RMI et 28,1% déclaraient n'avoir aucun emploi. Au total, 83 % des bénéficiaires étaient en situation précaire avant la création de leur entreprise.

## Les créations d'entreprise par secteur d'activité de 2005 à 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

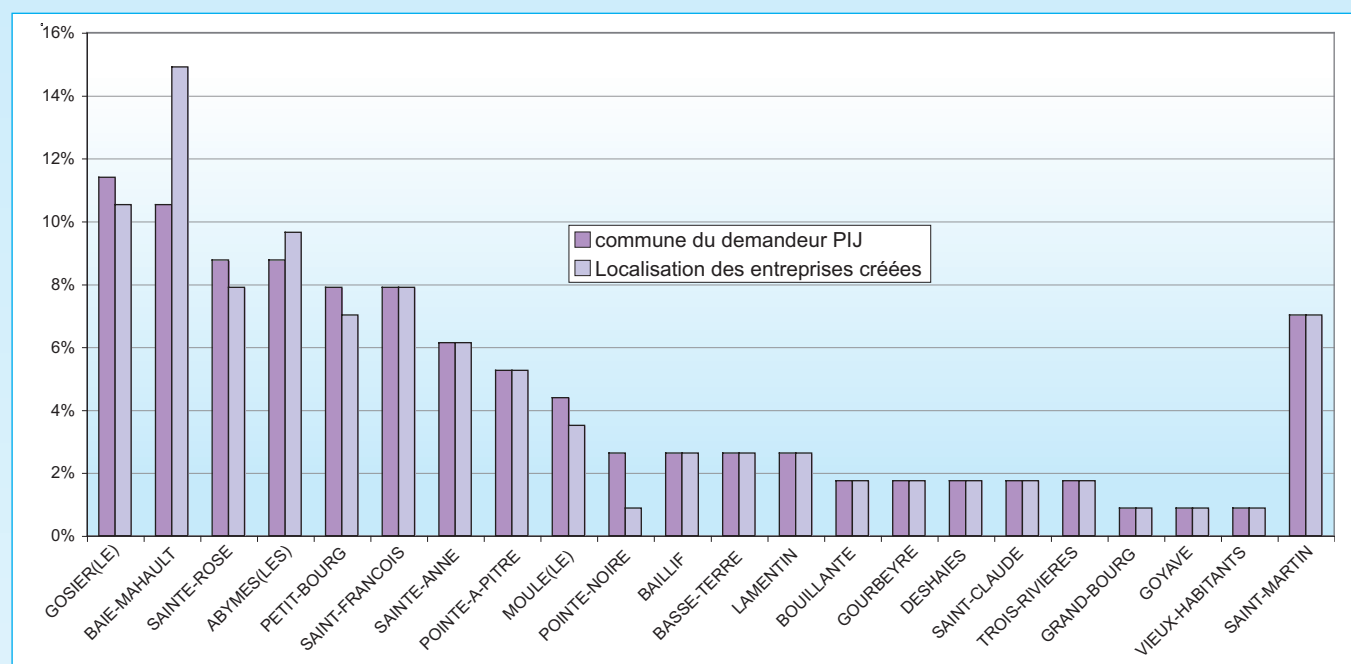
Quant aux entreprises créées (93 en 2009), la majorité a le statut d'entreprise individuelle et les autres (services aux entreprises et services aux particuliers) celui de société à responsabilité limitée. Le secteur des services est de loin le premier secteur de création d'entreprises en 2009, à l'image du poids de ces activités dans l'économie guadeloupéenne.

Le secteur du commerce est le second secteur de création d'entreprises en 2009 : une entreprise sur quatre est créée dans ce secteur, suivi du secteur de la construction (15,2 %) puis du secteur des industries manufacturières (10,5 %). Celui de l'agriculture (1,0 %) est quasiment absent dans l'ensemble des créations.

Les entreprises créées sont généralement implantées dans la commune du demandeur. Dans certaines communes, le lieu de résidence des bénéficiaires n'est pas forcément le lieu d'implantation de l'entreprise. C'est le cas de Pointe-Noire, Gosier, Sainte-Rose, Petit-Bourg et le Moule où les entreprises sont créées ailleurs que

sur la commune de résidence de l'employeur. Deux communes font exception, il s'agit de Baie-Mahault et des Abymes où le nombre d'entreprises créées est supérieur à celui des demandeurs (forte attractivité économique du territoire).

## Localisation des entreprises créées dans le cadre du PIJ en 2009



Source : DTEFP, Traitement SEPES

## D- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études

jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

### Les bénéficiaires du Civis en 2009

	Nombre d'entrées en 2008	Part des Femmes	Part des mineurs	Part des inscrits à Pôle emploi	Part des RMIstes	Nombre de sorties en 2008	Sorties en emplois durable	Taux de sortie à 1 an	Taux de sortie vers l'emploi durable à 1 an	Présents au 31/12/2009
Civis renforcé (Niveau V Bis et VI)	718	42%	12%	25%	0,3%	1333	103	21%	3%	1398
Civis droit commun (Niveau V et plus)	1283	62%	2%	19%	2%	1366	131	28%	4%	1856
<b>Tous Civis</b>	<b>2 001</b>	<b>55%</b>	<b>5%</b>	<b>22%</b>	<b>1%</b>	<b>2699</b>	<b>234</b>	<b>25%</b>	<b>3%</b>	<b>3254</b>

Source : Dares/Mission Locale

Le taux de sortie à un an et le taux de sortie à un an vers l'emploi durable sont calculés sur la cohorte des jeunes entrés en CIVIS entre le 01 avril 2005 et le 31 décembre 2008. Pour chaque jeune de cette cohorte, on détermine sa situation un an jour pour jour après son entrée. S'il est sorti du CIVIS, il est compté dans les sorties à moins d'un an. S'il est sorti du CIVIS et en situation d'emploi durable, il est compté dans les sorties en emploi durable à moins d'un an

Les femmes demeurent majoritaires mais leur surreprésentation ne concerne pas le «Civis renforcé». Les bénéficiaires sont jeunes, plus de la moitié a au plus 21 ans. Plus d'un jeune sur deux est à la recherche d'un emploi mais seulement 22 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi. Les bénéficiaires du RMI sont en recul et ne représentent que 1 % des jeunes.

Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un parcours Civis est en léger recul de 6 % par rapport à 2008. Cette diminution touche particulièrement les jeunes en «Civis renforcé» (-10 %) que ceux du «droit commun» (-4%). Ainsi, la proportion des jeunes en Civis renforcé baisse d'un point (de 37% en 2008 à 36% en 2009). La part des

mineurs diminue mais aussi des bénéficiaires du RMI (respectivement 5 % et 1 % contre 6 % et 3 % en 2008). Le nombre d'inscrits à Pôle emploi plonge. La proportion de celui-ci n'est que 22 % en 2009 contre 55 % en 2008. Toutefois, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou non ne recule que très légèrement (55 % contre 58 % en 2008).

La part des jeunes en emploi durant leur parcours Civis a reculé. Toutefois, celle des jeunes en formation a presque doublé en 2009 (30 % contre 18 % en 2008). En revanche, la part des bénéficiaires en l'alternance n'ont beaucoup pas progressé depuis 2006 et demeurent faible.



**Parcours des bénéficiaires en Civis.**

	Alternance	Demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi	Emploi	Formation	Non professionnelle	Scolarité	Total
2006	3%	78%	7%	8%	4%	0%	100%
2007	3%	76%	13%	5%	2%	1%	100%
2008	2%	58%	19%	18%	2%	1%	100%
2009	4%	55%	11%	30%	0%	0%	100%

Source : Mission Locale

Le nombre de jeunes ayant retrouvé un emploi durable (contrat de plus de 6 mois), à l'issue du Civis, s'est encore restreint en 2009 par rapport à 2008. 234 jeunes étaient en emploi au terme de leur parcours Civis (contre 355 en 2008). Ainsi, le taux de sortie vers l'emploi durable (nombre de sorties en emploi durable rapporté au nombre de sorties totales) s'est établi à 9 % en 2009 contre 14 % un an plus

tôt. Par ailleurs, ils sont 3 % des jeunes à occuper un emploi un an après leur entrée en parcours du Civis (cf. explication tableau précédent). Un taux qui demeure stable et faible en 2009 par rapport à la moyenne nationale (18 %) et reste le plus bas des régions de France y compris des Dom (4 % en Guyane, 6 % en Martinique et 25 % à la Réunion).

**E- Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)**

Réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon<sup>3</sup>, le CAE vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
- les bénéficiaires du RMI et de l'ASS
- les travailleurs reconnus handicapés
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
- les jeunes, dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1er janvier 2008
- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans

Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic.

Le CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RMI).

En 2009, le nombre de bénéficiaires en CAE Dom se réduit de près de 35 % sur un an. Les femmes, plus nombreuses cette année que leurs homologues masculins sont aussi les plus touchées par cette diminution.

**Les bénéficiaires du CAE Dom par sexe et tranche d'âge**

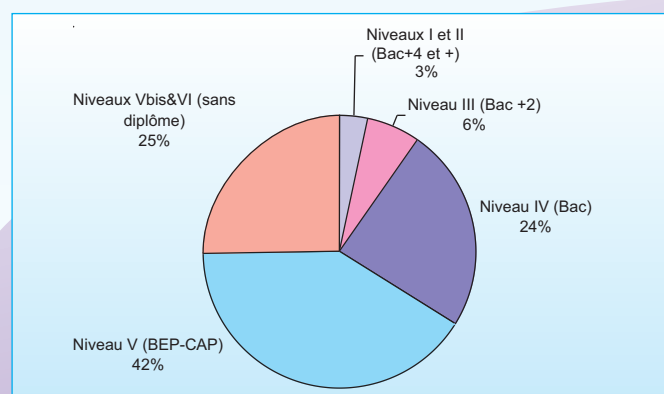
	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
Evol 2008/2007	-42,2%	-26,9%	-39,4%	-32,8%	-35,2%	-30,8%	-34,9%
Structure 2008	46%	54%	13%	16%	57%	13%	100%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Les femmes deviennent majoritaires pour la première fois depuis 2006 et près de 60 % des personnes en CAE Dom sont âgées de

30 à 49 ans. En revanche, ce dispositif vise peu plus les seniors et 3 % des bénéficiaires sont en situation de handicap.

**Niveau de formation des bénéficiaires en CAE Dom en 2009**



Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Le niveau de formation des bénéficiaires en CAE Dom s'est légèrement relevé par rapport à l'année précédente. Deux tiers des bénéficiaires ont un niveau inférieur au baccalauréat. Ils étaient près des trois quarts un an plus tôt. Bien qu'il s'agisse d'un dispositif destiné aux personnes les plus éloignées de l'emploi, les non diplômés sont insuffisamment représentés dans le CAE Dom au regard de leur proportion dans la demande d'emploi. En effet, les personnes de niveaux Vbis et VI ne représentent que 25 % des contrats CAE Dom alors que leur part dans la DEFM est de 33 %.

3 - Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

## Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CAE Dom)

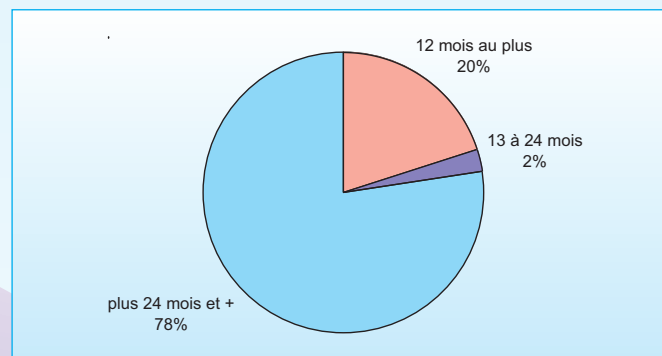
Libellés	Commune salarié	Commune employeur	Libellés	Commune salarié	Commune employeur
ABYMES (LES)	14,4%	14,1%	PETIT-CANAL	2,1%	1,7%
GOSIER (LE)	6,6%	2,7%	GOURBEYRE	2,0%	1,6%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	5,8%	4,6%	BAILLIF	1,2%	1,4%
SAINTE-ANNE	4,4%	3,4%	GOYAVE	1,2%	0,4%
BAIE-MAHAULT	4,3%	15,1%	GRAND-BOURG	1,2%	1,1%
MOULE (LE)	4,3%	5,2%	POINTE-NOIRE	1,0%	0,9%
BOUILLANTE	4,2%	3,9%	DESHAIES	0,9%	0,4%
VIEUX-HABITANTS	3,9%	3,2%	PORT-LOUIS	0,9%	0,9%
POINTE-A-PITRE	3,7%	10,2%	CAPESTERRE M/GALANTE	0,5%	0,2%
BASSE-TERRE	3,6%	5,3%	ANSE-BERTRAND	0,4%	0,2%
SAINTE-ROSE	3,6%	3,1%	SAINT-LOUIS	0,4%	0,4%
LAMENTIN	3,4%	1,8%	TERRE-DE-HAUT	0,4%	0,2%
MORNE-A-EAU	3,4%	2,3%	DESIRADE (LA)	0,2%	0,2%
PETIT-BOURG	3,3%	2,0%	TERRE-DE-BAS	0,1%	0,1%
TROIS-RIVIERES	3,0%	1,7%	VIEUX-FORT	0,1%	0,0%
SAINT-CLAUDE	2,5%	2,0%	Communes hors Guadeloupe	4,2%	0,0%
SAINT-FRANCOIS	2,5%	3,0%	<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>6,4%</b>	<b>6,6%</b>
			Total	100,0%	100,0%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Les communes ayant une densité économique forte détiennent le plus grand nombre de contrats. Ainsi Baie-Mahault, les Abymes, Pointe-à-Pitre reçoivent près de 40 % des contrats alors que les titulaires des CAE Dom originaires de ces communes y représentent 22 % des bénéficiaires. Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'employeur signataire de CAE à Vieux-Fort et la collectivité de St-Barthélemy.

Le contrat CAE a comme objectif d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, les contrats à durée indéterminée sont majoritaires (52 %) pour la première fois depuis 2000. Et ce sont principalement les femmes de 30 à 49 ans diplômées (bac+2) à en bénéficier : 55 % des CDI sont des femmes. Quant aux CDD, 48 % des CAE Dom, 40 % d'entre eux ont des durées de contrats inférieures à douze mois.

## Durée des contrats conclus en 2009

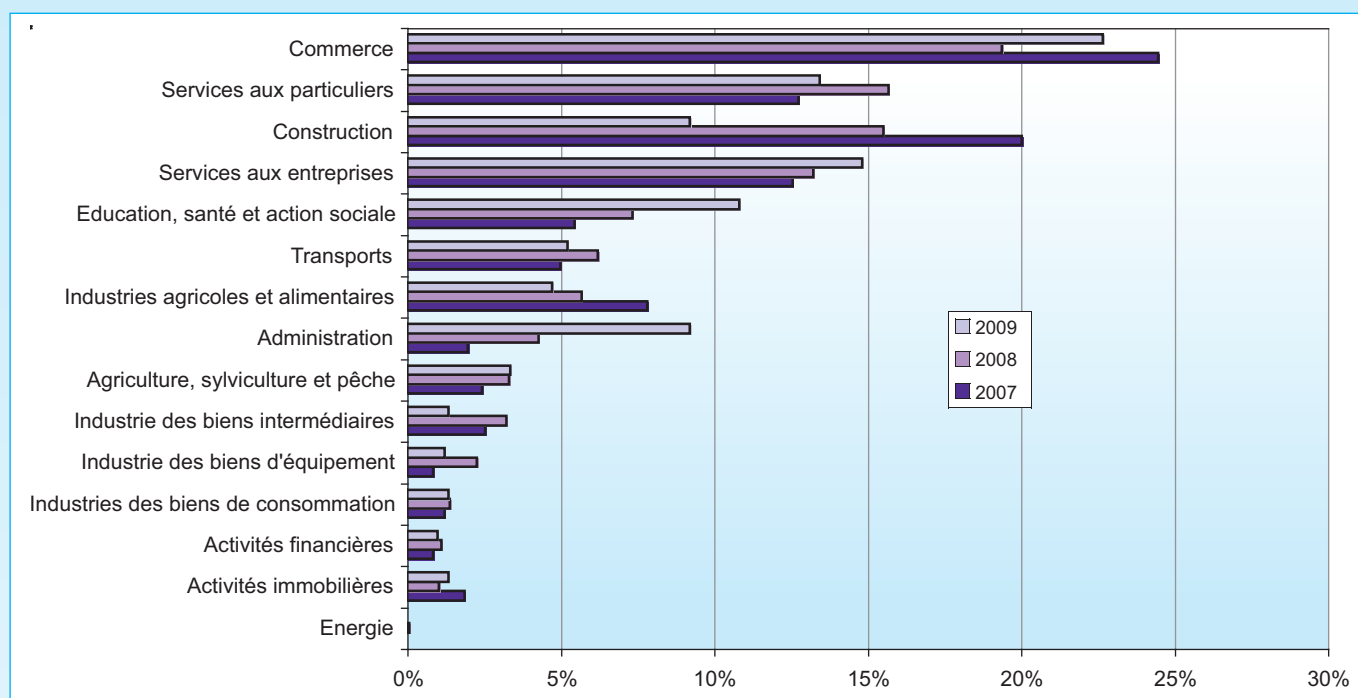


Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Les bénéficiaires des contrats supérieurs à 24 mois sont les femmes, âgées de 30 à 49 ans et diplômées (bac +2 et plus) et les hommes, proche de la cinquantaine d'années et sans diplôme (niveaux Vbis et VI).

Le taux de rupture des bénéficiaires est en net recul. Seuls 4% des contrats se terminent avant terme. C'est la conséquence de l'augmentation des contrats CDI (52 % en 2009 contre 43% en 2008) dans l'ensemble des contrats.

CAE DOM selon le secteur d'activités de l'employeur entre 2006 et 2009



Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Les secteurs des services (services aux particuliers et services aux entreprises) et du commerce représentent plus de la moitié (51 %) de contrats conclus. Une proportion qui reflète l'emploi dans ces secteurs sur le territoire Guadeloupéen. Quant au secteur de la

construction, secteur prépondérant en Guadeloupe, le nombre de CAE est en fort repli. Seulement 9 % des contrats en 2009 contre 16 % en 2008.

F- L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA)

Afin de stimuler le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux dans les Dom, un mécanisme d'incitation à la reprise de l'activité professionnelle a été mis en place par le Ministère de l'Outre-Mer.

Il s'agit d'une allocation de réinsertion professionnelle au profit de ceux qui décident de créer une entreprise ou de reprendre un emploi salarié.

Les bénéficiaires de l'ARA par minimum social et type de reprise d'activité

Années	Nombre d'accords	Bénéficiaires selon les minima				Reprise d'activités	
		RMI	ASS	Veuvage	API	Création entreprise	Emploi
2002	394	308	76	2	8	82	312
2003	370	334	31	-	5	72	298
2004	312	272	33	-	7	66	246
2005	275	238	30	-	7	14	261
2006	243	204	33	-	6	12	231
2007	231	195	22	-	14	1	230
2008	160	129	24	-	7	12	148
2009	70	52	15	-	3	5	65

Source : CGSS

Le nombre d'accords ARA est en baisse continue depuis sa création. En 2009, le recul est notable mais correspond à un démarrage tardif de la mesure. L'autorisation d'en réaliser n'a été donnée qu'à partir du second semestre de l'année. Cette allocation intéresse davantage les femmes (60 %) que les

hommes (40 %). Une mesure qui semble s'adapter davantage à l'emploi (71 %) qu'à la création d'entreprise (29%). Trois bénéficiaires sur quatre sont des RMIstes, les bénéficiaires de l'ASS représentent 21 % et les bénéficiaires de l'API représentent un peu plus de 4 %.

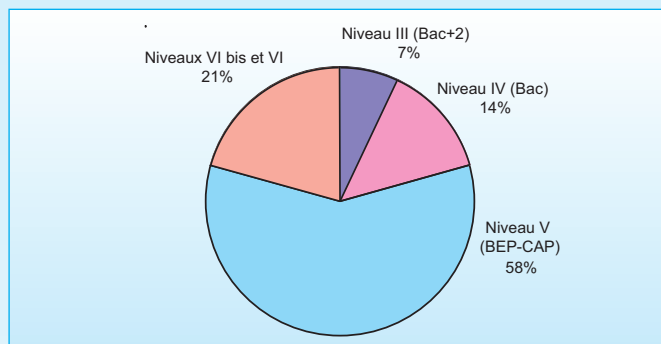
## G - Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)

Le CI-RMA vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires des minima sociaux. Il s'agit d'un contrat de travail à temps plein ou partiel, à durée déterminée. Sa durée est comprise entre six et dix-huit mois et il peut être renouvelé deux fois.

Le nombre de CI-RMA signés en 2009 diminue de 31 % après un recul de 38 % en 2008. Compte tenu du public éligible particulier (bénéficiaires des minima sociaux en général peu employables), cette mesure n'attire peu les employeurs du secteur privé.

Sur les 70 bénéficiaires enregistrés en 2009, les femmes demeurent les plus nombreuses. Trois personnes sur quatre sont des femmes. Les jeunes et les seniors sont peu embauchés. Ils représentent respectivement 12 % et 11 % des contrats. Les personnes en contrat CI-RMA sont tous bénéficiaires d'un minimum social mais les données présentées ne comprennent qu'une partie des bénéficiaires du RMI. Ainsi, sur les 70 contrats, 45% étaient des bénéficiaires de l'ASS, 33 % de l'API, 16 % de l'AAH et 5% du RMI. 90 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi

### Niveau de formation des bénéficiaires de CI-RMA en 2009



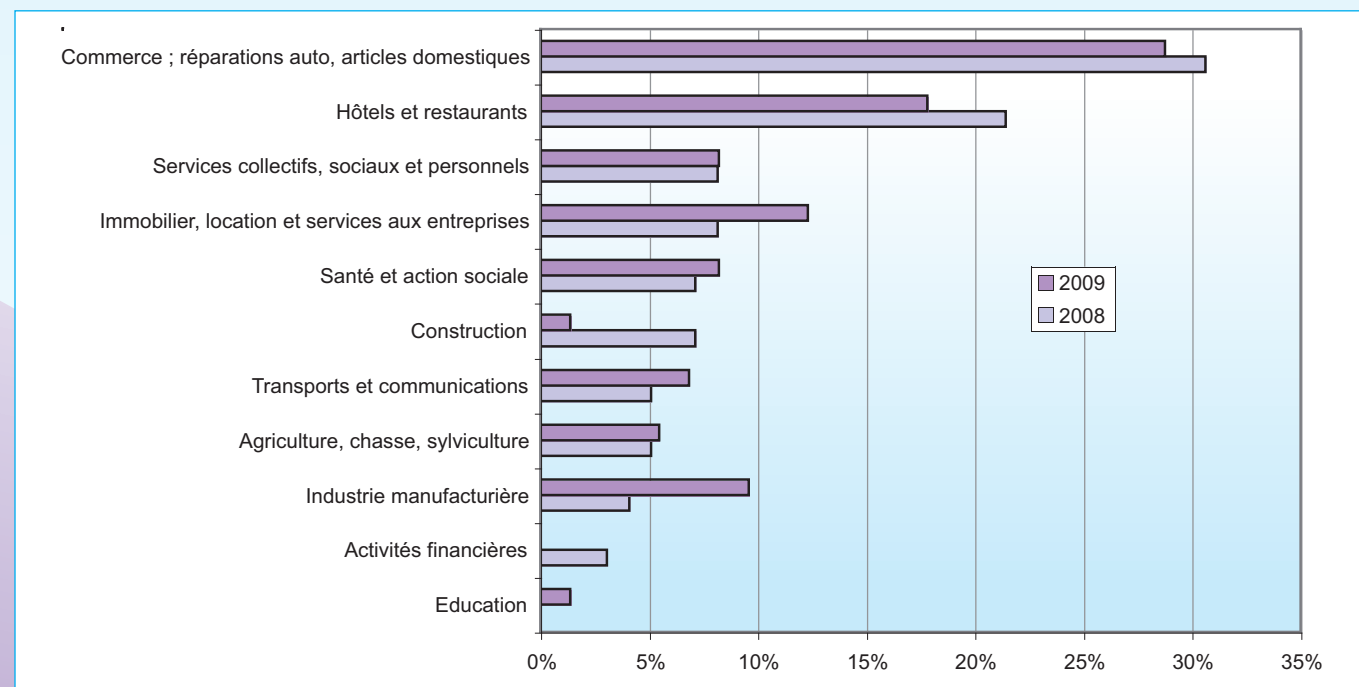
Source : Dares, traitement SEPEs

Le niveau de formation des bénéficiaires est très bas, près de 80 % n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat (beaucoup plus que la moyenne des demandeurs d'emploi, autour de 70 %). La catégorie professionnelle la plus souvent embauchée relève du personnel de la distribution - vente et de l'hôtellerie.

Les entreprises qui recrutent sont en 2009 comme en 2008 principalement présents dans le secteur du commerce (29 %) et dans celui

de l'hôtellerie - restauration (18 %) dans une moindre mesure. Ce sont des TPE (moins de 5 salariés) à 75 %.

### Secteurs d'activités des entreprises qui embauchent en CI-RMA



Source : Dares, traitement SEPEs

La durée moyenne des contrats est quasiment identique à celle de l'année précédente (9,6 mois en 2008 et 9,3 mois en 2009). Les renouvellements de contrats représentent 27 % des CI-RMA contre

18 % en 2008. Durant le contrat, seuls 20 % ont pu bénéficier d'une formation. Il n'y a pas presque pas eu d'accompagnement notamment sur l'emploi.



### III – Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

#### A- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le CAE doit permettre un accès rapide à l'emploi durable des personnes en difficulté sur le marché du travail. Pour ce faire, l'employeur est incité à mettre en œuvre des actions de tutorat, d'accompagnement et de formation nécessaires à l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé à durée déterminée (CDD). Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est conclu

pour une durée minimale de six mois et renouvelable deux fois dans la limite d'une durée maximale de 24 mois.

La personne embauchée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi.

#### Les bénéficiaires de CAE de 2006 à 2009

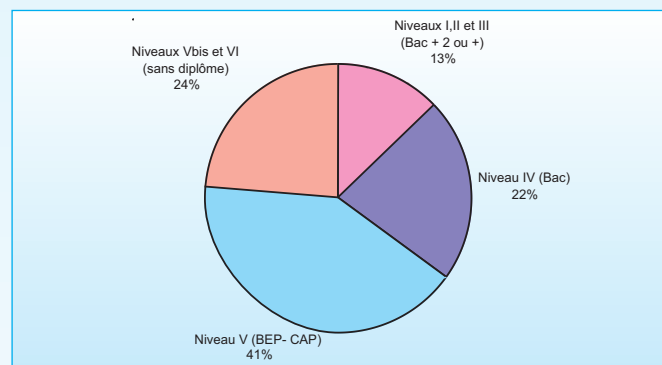
Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%
2009	4 125	68%	20%	22%	17%	95%	1%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SEPES

En 2009, le nombre de contrats CAE signés a reculé de 3 % par rapport à l'année précédente. 4 215 contrats ont été enregistrés en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce sont majoritairement des nouveaux contrats, les renouvellements concernent 38% des CAE. Les femmes demeurent les principaux bénéficiaires. Cette surreprésentation s'observe davantage dans la tranche de 30 à 49 ans où trois contrats sur quatre sont des femmes. Le CAE s'adresse en priorité aux de-

mandeurs d'emploi de plus de six mois. Et pourtant, 9 % des bénéficiaires ont une ancienneté d'inscription au chômage inférieure à six mois et 5 % ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Ce contrat concerne toujours peu les seniors (8 % des contrats) et encore moins les personnes handicapées (1 %). Alors que la demande d'emploi de ces deux catégories ne cesse de croître (respectivement +25% et +4% sur un an).

#### Niveau de formation des bénéficiaires de CAE en 2009



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SEPES

Bien qu'il s'agisse d'un contrat destiné aux personnes rencontrant le plus de difficultés d'accès à l'emploi, 35 % des bénéficiaires ont au moins le Baccalauréat et 13 % un niveau égal ou supérieur au Bac+2. Sur l'ensemble de la demande d'emploi ces catégories représentent respectivement 29 % et 11 %.

Les associations sont les grands utilisateurs de ces contrats (74 %) suivi des collectivités territoriales (12,2 %) et des établissements publics relevant de l'éducation nationale (11,6 %).

La durée moyenne des contrats est de 11,6 mois (12,0 mois en 2007).

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de forma-

tion professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé.

84 % des contrats ont fait l'objet d'un programme de formation. Il s'agit principalement de formation pour adaptation au poste (64 % des cas). Les formations pour acquisition de nouvelles compétences et remise à niveau représentent respectivement 28 % et 9 %.

Les formations sont généralement de type interne (60 %). Quant aux mesures d'accompagnement vers l'emploi prévues par l'employeur, elles sont en forte hausse par rapport à 2008. 38% des bénéficiaires seront accompagnés vers l'emploi contre seulement 23 % un an plus tôt. La validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure marginale (3 % des contrats idem qu'en 2008).

A noter que 4 % des contrats ont été rompus avant leur terme.

## Les CAE selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAE en 2009	Part des CAE en 2008	Communes	Part des CAE en 2009	Part des CAE en 2008
ABYMES(LES)	12,8%	16,3%	PORT-LOUIS	2,4%	1,5%
GOSIER(LE)	6,5%	5,3%	SAINT-CLAUDE	2,1%	2,8%
MOULE(LE)	5,5%	4,9%	GOYAVE	2,0%	0,5%
SAINTE-ROSE	5,5%	5,1%	POINTE-NOIRE	2,0%	0,7%
MORNE-A-L'EAU	5,4%	4,4%	BAILLIF	2,0%	3,2%
LAMENTIN	5,2%	4,3%	TROIS-RIVIERES	1,7%	0,7%
BAIE-MAHAULT	4,5%	8,9%	GOURBEYRE	1,7%	0,9%
POINTE-A-PITRE	4,4%	9,5%	ANSE-BERTRAND	1,1%	0,5%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,2%	1,9%	CAPESTERRE M/GALANTE	0,9%	0,1%
BOUILLANTE	4,0%	3,3%	DESIRADE(LA)	0,6%	0,4%
SAINTE-ANNE	3,8%	3,6%	SAINT-LOUIS	0,6%	1,3%
PETIT-BOURG	3,5%	2,6%	DESHAIES	0,6%	0,5%
VIEUX-HABITANTS	3,4%	4,4%	VIEUX-FORT	0,4%	0,1%
BASSE-TERRE	2,9%	4,3%	TERRE-DE-BAS	0,3%	0,1%
PETIT-CANAL	2,8%	3,0%	TERRE-DE-HAUT	0,1%	0,0%
SAINT-FRANCOIS	2,6%	0,8%	<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,2%</b>
GRAND-BOURG	2,4%	2,9%	Autres communes	0,1%	0,0%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SEPES

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CAE (une proportion qui se réduit en 2009). La répartition infra-départementale paraît beaucoup plus homogène qu'en 2008. Contrairement à l'an passé, ce sont les communes les plus peuplées qui enregistrent le plus de contrats CAE.

## B- Le Contrat d'Avenir (CAV)

Les contrats d'avenir sont destinés à permettre le retour à l'emploi des personnes bénéficiant depuis au moins six mois du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de deux ans à temps partiel (durée hebdomadaire de 26 heures). De même, elle doit bénéficier obligatoirement d'actions de formation et d'accompagnement qui peuvent être menées pendant le temps de travail et en dehors de celui-ci dans la limite de la durée légale du travail.

La possibilité de conclure un contrat d'avenir est ouverte aux employeurs du secteur non marchand appartenant aux catégories suivantes :

- Les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public
- Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public
- Les autres organismes de droit privé à but non lucratif, notamment les associations
- Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion

En 2009, le nombre de contrats CAV a fortement diminué de 29 % par rapport à l'année précédente. Seules 829 personnes ont signé un contrat d'avenir dont 6% au titre d'un renouvellement (49 % en 2008). Elles relevaient à 82 % du RMI, à 13 % de l'ASS, à 3 % de l'API et de 1 % de l'AAH. Les femmes demeurent majoritaires quelque soit le type d'allocation (hormis l'AAH). Presque tous les bénéficiaires sont âgés entre 25 et 49 ans (85 %). L'âge moyen des bénéficiaires est de 40 ans.

Les 50 ans et plus sont un peu plus représentés (14 % des contrats CAV contre 8 % pour les contrats CAE). Les jeunes de moins 25 sont quasiment absents du dispositif (1 %) pour l'année 2009; une situation qui reflète la part des jeunes bénéficiaires du RMI dans la DEFM. Par ailleurs, les bénéficiaires sont quasiment tous inscrits à Pôle emploi (94 %), et deux sur trois ont une ancienneté d'inscription d'au moins 2 ans.

## Les bénéficiaires de Contrat d'Avenir de 2006 à 2009

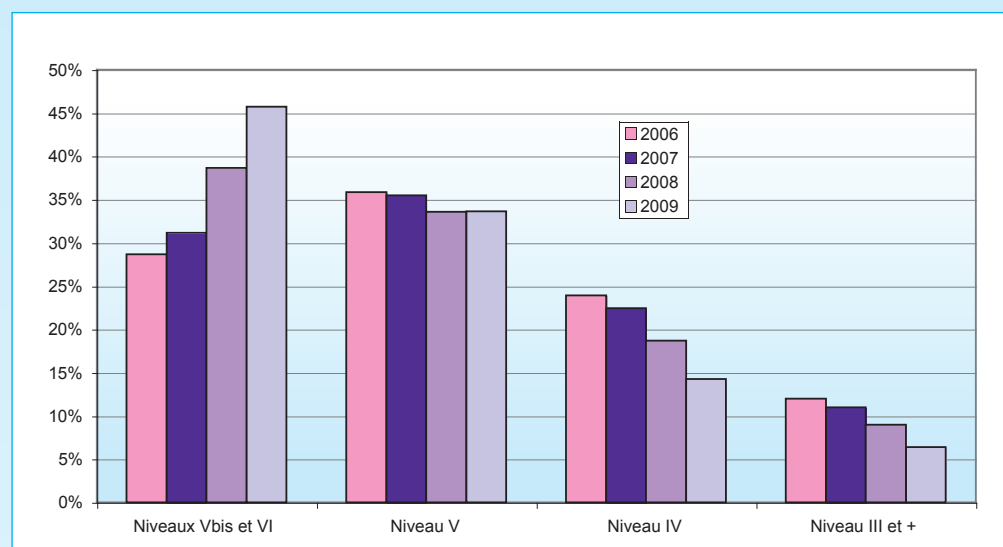
Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés	Bénéficiaire d'un accompagnement vers l'emploi
<b>2006</b>	1 892	66%	8%	6%	94%	1%	18%
<b>2007</b>	1 420	65%	6%	8%	91%	0,5%	22%
<b>2008</b>	1 165	59%	2%	11%	91%	0,5%	23%
<b>2009</b>	829	52%	1%	14%	94%	2,0%	27%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SEPES

En 2009, le recentrage du dispositif s'est poursuivi. En effet, les personnes les plus éloignées ou exclues de l'emploi sont les principaux bénéficiaires. Les sans diplômes (niveaux VBis et VI) sont plus nombreux en proportion que les années précédentes, de même pour les bénéficiaires de niveau V (BEP-CAP). A contrario, les

contrats d'avenir ont concerné seulement 20 % des bénéficiaires de niveau Bac ou plus (un tiers en 2008). La proportion de bas niveaux de formation (inférieur au bac) est encore plus élevée pour les hommes que pour les femmes. (92 % contre 68 % pour les femmes).

## Les bénéficiaires des contrats d'avenir selon leur niveau de formation



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SEPES

Les contrats d'avenir sont moins nombreux dans les communes de forte densité économique mais davantage dans les communes rurales. C'est ainsi que Petit-Bourg, Le Moule, St-François, Sainte-Anne, où l'activité économique est importante, n'enregistrent que quelques contrats CAV. A contrario, les communes comme Petit-Bourg, Capesterre-Belle-Eau, Sainte-Rose St-Claude, Vieux-habi-

tants, Pointe-Noire et même Grand-Bourg font parti des communes résidentielles ayant le plus grand nombre de CAV.

Toutefois, La répartition géographique des contrats CAV en 2009 n'est pas similaire à celle de 2008. Certaines communes qui avaient enregistrées peu de contrats en 2008 se retrouvent en tête cette année.

## Les CAV selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAV en 2009	Part des CAV en 2008	Communes	Part des CAV en 2009	Part des CAV en 2008
PETIT-BOURG	12,2%	1,6%	MOULE(LE)	1,9%	1,2%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	7,9%	8,0%	BOUILLANTE	1,9%	1,0%
ABYMES(LES)	7,6%	14,1%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	1,7%	1,6%
SAINTE-ROSE	7,4%	8,4%	DESIRADE(LA)	1,6%	1,7%
BAIE-MAHAULT	6,6%	5,6%	PETIT-CANAL	1,6%	1,5%
VIEUX-HABITANTS	6,3%	5,0%	SAINTE-ANNE	1,5%	6,1%
POINTE-NOIRE	4,1%	1,5%	ANSE-BERTRAND	1,3%	0,1%
GRAND-BOURG	3,9%	4,2%	PORT-LOUIS	1,0%	0,2%
LAMENTIN	3,9%	2,6%	VIEUX-FORT	1,0%	0%
TROIS-RIVIERES	3,3%	3,5%	GOURBEYRE	0,9%	1,7%
BASSE-TERRE	3,3%	3,1%	SAINT-LOUIS	0,9%	1,0%
SAINT-CLAUDE	2,9%	5,8%	DESHAIES	0,1%	1,7%
GOSIER(LE)	2,8%	4,0%	TERRE-DE-HAUT	0,1%	0,3%
GOYAVE	2,6%	0,5%	TERRE-DE-BAS	0%	0,5%
BAILLIF	2,6%	3,0%	Communes hors du Dpt	0%	0%
SAINT-FRANCOIS	2,5%	1,2%	<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>0%</b>	<b>0,8%</b>
POINTE-A-PITRE	2,3%	3,4%	<b>SAINT-BARTHELEMY</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
MORNE-A-L'EAU	2,2%	5,2%	Total	100%	100%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SEPES

A l'inverse des années 2008 et 2007, les principaux employeurs sont les associations (53 %). Les établissements publics d'enseignement qui occupaient la première place en termes d'embauche sont relégués en seconde place. Quant aux communes, leur part de contrats se réduisent significativement (seulement 7% en 2009,

contre 18 % e 2008 et 15% en 2007).

En revanche, la durée moyenne des contrats s'est écourtée en passant de 15 mois en 2008 à 13,9 mois en 2009 (pour mémoire 16,3 mois en 2007).

Les structures qui ont souscrit un contrat d'avenir ont quasiment toutes programmé des formations (96%), mais un peu moins qu'en 2008 et 2007 (99 %). La nature des formations prévues sont à 79 % des formations «adaptation au poste», 16 % pour «acquisition de nouvelles compétences» et 5 % pour «remise à niveau». Ces for-

mations seront largement assurées en interne (90 %).

Toutefois en termes d'accompagnement vers l'emploi, le nombre de contrats dédiés est peu élevé mais progresse par rapport à l'année précédente (28% en 2009, 23 % en 2008, 22 % en 2007). Le choix de la VAE est peu usité (9 % des contrats).

# **Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de l'EMPLOI en GUADELOUPE et ÎLES du NORD**

# **Bilan 2009**

## **DIRECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA GUADELOUPE (DTEFP)**

### **DIRECTION**

Rue des Archives - Gourbeyre - B.P.647 - 97109 Basse-Terre Cedex  
Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

### **Bureau de Jarry**

Immeuble Raphael - Zac de Houelbourg Sud - Lot. N°13  
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 0590 83 10 34 - Télécopie : 0590 83 70 75

### **Bureau de Saint-Martin**

20, rue de Galisbay  
97150 Marigot - Saint Martin  
Téléphone : 0590 29 02 25 - Télécopie 0590 29 18 73

**Directeur de Publication**  
Urbain Arconte

### **Rédaction**

Service, Etudes, Prospectives, Evaluation, Statistiques (SEPES)  
Courriel : [dd971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr](mailto:dd971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr)

**Impression**  
PRIM

**Depôt Légal**  
Novembre 2010

